

# L'aide exceptionnelle de solidarité a-t-elle permis de couvrir les coûts du confinement pour les familles?

Par [Muriel Pucci](#), [Hélène Périvier](#) et [Guillaume Allègre](#)

Les mesures de confinement prises pour lutter contre la diffusion du virus de la covid-19 ont eu des répercussions à la fois sur l'activité des parents et leurs revenus, sur la scolarisation des enfants, et sur les coûts supportés par les familles. Ainsi, selon la situation professionnelle et familiale, certains parents ont télétravaillé, d'autres ont été mis au chômage partiel par leur employeur, d'autres encore ont pu bénéficier du dispositif d'indemnisation de l'arrêt d'activité pour garde d'enfant et une dernière catégorie de parents ont perdu leur emploi (voir le [Policy brief OFCE n°65\[1\]](#)). Seuls les premiers ont conservé leur salaire mais ils ont dû concilier à domicile les exigences de leur employeur et le temps à consacrer à leurs enfants, notamment sur le plan pédagogique. Les deux catégories suivantes ont bénéficié d'un maintien partiel de leur rémunération, le maintien était intégral pour ceux dont le salaire horaire est au niveau du smic. Enfin, les parents ayant perdu leur emploi, ont accédé au chômage indemnisé (allocation d'aide au retour à l'emploi, ARE) ou non en fonction de leur situation au regard de l'assurance chômage.

L'analyse menée dans cette note est centrée sur les effets du

confinement sur les familles au RSA, qui ont subi une forte augmentation du coût de l'alimentation, et sur les familles ayant vécu le chômage partiel ou le congé pour garde d'enfant, qui ont supporté une baisse plus ou moins importante de leur revenu. Les calculs considèrent la situation des familles parisiennes qui peuvent bénéficier d'une tarification sociale particulièrement généreuse pour lesquelles la municipalité a mis en place une aide exceptionnelle complémentaire à l'aide nationale. Une annexe permet de comparer la situation de ces familles avec celles vivant à Dijon où la cantine est plus onéreuse. La situation des familles dans lesquelles un parent a perdu son emploi pose des questions complexes qui seront étudiées dans une note dédiée.

Beaucoup

de familles d'actifs ont vu leurs revenus d'activité diminuer durant le confinement, et c'est particulièrement le cas des ménages des premiers déciles de niveaux de vie ayant des enfants à charge. En effet, alors que les mesures de confinement ont conduit à fermer les écoles, collèges, lycées et modes de garde pour la plupart des enfants (à l'exception de ceux dont les parents travaillent dans les secteurs d'activité essentielles), la capacité d'adaptation des parents dépend du type d'emploi occupé (cadre, employé ou ouvrier) et du secteur. Dans les couples d'employés et certains couples de cadres, les conjoints ont le plus souvent pu opter pour le télétravail et jongler sur les deux emplois du temps pour s'occuper des enfants. Mais pour d'autres catégories professionnelles ou d'autres secteurs, les possibilités de

télétravail étaient plus rares. En outre, lorsqu'un des parents travaillait à l'extérieur du domicile (grande distribution, transport, propreté...) ou dans le cas des parents isolés, le recours à l'arrêt de travail pour garde d'enfant était la seule option.

Au-delà de ces baisses de revenu d'activité<sup>[2]</sup> liées à l'impossibilité de télétravail ou à la nécessité de garder les enfants, certaines familles sans revenu d'activité ont supporté des coûts spécifiques liés à l'alimentation. Les ménages qui perçoivent le RSA ont souvent recours à des aides alimentaires en temps normal (restos du cœur, autres formes de solidarités locales) et le confinement a réduit considérablement l'accès à ces aides. En ce qui concerne les enfants, de nombreuses villes prennent en charge une partie importante du coût des repas des enfants des ménages à bas revenu. Cette tarification sociale de la cantine conduit à ce qu'un repas à domicile soit plus coûteux qu'un repas à la cantine pour ces ménages dont les enfants n'étaient plus scolarisés. En effet, seuls les enfants de soignants ont été pris en charge par les écoles et les centres de loisir mais ce dispositif d'accompagnement des familles n'a pas été étendu aux autres catégories de « premiers de corvée » (agent de caisse, livreurs, éboueurs, agents d'entretien ...). A l'inverse, pour

certaines familles de travailleurs, le confinement a pu être associé à une baisse des dépenses à la fois parce que les repas des enfants étaient moins onéreux qu'à la cantine et parce que les adultes eux-mêmes économisaient certains frais professionnels (transport, repas à l'extérieur).

### **1. Dispositif d'aide exceptionnelle et estimation des coûts liés au confinement**

Pour compenser la baisse de niveau de vie liée au confinement et soutenir les ménages les plus en difficulté, les collectivités locales ont pu mettre en place des aides (tablette pour assurer la continuité pédagogique, aide alimentaire ...) et ceci de façon inégale sur le territoire et par conséquent difficile à estimer globalement.

Parallèlement, le gouvernement a mis en place une aide exceptionnelle de solidarité versée le 15 mai aux ménages éligibles au RSA, à l'ASS et aux ménages avec enfant(s) bénéficiaires d'aides au logement (tableau 1). Cette décision fait suite à l'allocution présidentielle du 13 avril 2020, elle a été prise en conseil des ministres le 15 avril 2020. L'éligibilité étant calée sur des prestations déjà existantes, le versement par les CAF a été automatique ce qui a permis d'éviter un non-recours, au-delà du non-recours aux prestations existantes, mais cela n'a pas permis de tenir compte des variations de revenu liées aux mesures de confinement et à ses conséquences économiques et sociale à plus long terme. Ainsi, 4.1 millions de foyers, dont près de 5 millions d'enfants, en ont bénéficié pour une enveloppe totale de 900 millions d'euros (Cnaf). Cette aide a particulièrement

été ciblée pour aider le surcroît des dépenses liées aux enfants dû au confinement : les trois quarts de cette enveloppe a concerné des ménages avec enfants. Environ 60% des familles monoparentales ont perçu cette aide, 15% des couples avec deux enfants et 35% des couples avec trois enfants (calculs réalisés via le modèle de microsimulation INES – voir [INSEE](#)). Verser l'aide aux bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou des aides au logement permet de cibler l'aide sur les plus pauvres : 72% des bénéficiaires des aides au logement, appartiennent aux trois premiers déciles de niveau de vie.

Tableau 1. Aide exceptionnelle pour les ménages les plus modestes

	Bénéficiaire du RSA ou de l'ASS	Bénéficiaire uniquement d'une aide au logement
Personne seule ou en couple, sans enfant	150 euros	Non éligible
Personne seule ou en couple, avec un enfant à charge	250 euros	100 euros
Par enfant supplémentaire personne seule ou en couple, avec deux enfants à charge	100 euros	100 euros

Source : <http://www.caf.fr/allocataires/vies-de-famille/changement-de-situation/changement-familial/aide-exceptionnelle-de-solidarite-etes-vous-concernee>

La ville de Paris a complété cette aide nationale par un dispositif de soutien aux familles éligibles aux plus bas tarifs de cantine (jusqu'à 1,62€ par repas) pour lesquelles la Caf de Paris a versé 150€ pour le premier enfant et 50€ par enfant supplémentaire.

Ces dispositifs exceptionnels ont-ils permis de couvrir les coûts du confinement ?

Pour répondre à cette question nous évaluons deux types de coûts :

1. le coût potentiel lié au fait que l'alimentation a pu coûter plus cher pour les familles à bas revenu en raison d'un recours plus difficile aux solidarités locales (associations, voisinage) et du fait que dans les villes pratiquant une

tarification sociale, les enfants ne déjeunaient plus à moindre coût à la cantine[3]. Au-delà des dépenses alimentaires, les familles ont dû faire face à d'autres types de coûts spécifiques liés au suivi scolaire des enfants (équipement ordinateur et connexion internet...). Là encore le rôle des collectivités locales a été important pour soutenir les familles, mais de façon inégale sur le territoire. Mais ce type de coût n'est pas pris en compte dans l'analyse.

- la potentielle perte de revenu liée au basculement dans le dispositif de chômage partiel (ou congé pour garde d'enfant). Les parents au chômage partiel ont en effet pu subir une baisse de leur revenu d'activité mais ils ont également économisé des frais professionnels. En outre, la baisse du revenu primaire a pu entraîner une variation positive ou négative de la prime d'activité qui a donc, selon les cas, partiellement compensé ou au contraire accentué la baisse du revenu primaire.

Pour estimer le coût des repas à domicile, nous utilisons les budgets de référence construits par le Credoc et l'Ires pour l'Onpes[4] en les adaptant à la situation parisienne qui sera retenue pour les cas types (voir tableau 2).

Tableau 2. Estimation du coût de l'alimentation à Paris dans les budgets de référence

	Coût mensuel des repas (*)	Coût d'un déjeuner à domicile
Adulte	208,60	
Écolier	145,20	1,78
Adolescent	159,30	2,18

(\*) les coûts mensuels sont estimés pour 30 jours de repas pris au domicile.

Note : Les budgets de référence estimés par le Credoc pour l'Onpes permettent de construire une mesure alternative du niveau de vie, liée à la capacité de financer les dépenses nécessaires pour vivre décemment, sans privation et participer à la vie sociale.

Source : <https://onpes.gouv.fr/les-budgets-de-reference-618.html> et calculs des auteurs.

Les coûts des repas à domicile [5] estimés pour les budgets de référence supposent que les ménages achètent l'intégralité de leurs denrées aux prix en vigueur (avec un recours plus important aux grandes surfaces en ville moyennes) qu'à Paris. Or, en réalité, les familles qui touchent le RSA peuvent en temps normal bénéficier de paniers repas ou autres aides alimentaires locales réduisant le poste de dépenses d'alimentation. Nous supposons que le coût des repas à domicile pour ces familles est réduit relativement aux estimations du tableau 2 en temps normal, mais pas durant le confinement qui a limité l'accès aux solidarités alimentaires.

Pour les familles d'actifs, nous supposons que les coûts des repas à domicile en temps normal sont ceux du tableau 2 mais que ce coût a été accru durant le confinement en raison de difficultés à accéder aux grandes surfaces et de l'impossibilité de déjeuner dans les cantines d'entreprise. Les économies éventuelles liées à l'absence de déjeuners au restaurant les jours de travail ne sont pas prises en

compte ici mais elles sont intégrées dans les économies de frais professionnels qui incluent également celles associées aux frais de transport (remboursement du Pass Navigo). Ces économies de frais professionnels sont sans doute très variables et sont très difficile à estimer. Nous retiendrons pour nos calculs l'hypothèse faite par le trésor public en les valorisant par 10% du salaire.

Le tarif de la cantine est calculé à l'aide des barèmes de la ville de Paris qui pratique une tarification sociale particulièrement généreuse (tableau 3). Dans d'autres villes, la cantine peut coûter plus cher aux parents que l'alimentation à domicile (voir annexe).

Tableau 3. Le prix d'un repas à la cantine à Paris (école ou collège)

Revenu de chaque parent	Parent isolé avec un enfant	Parent isolé avec 2 enfants	Couple avec 2 enfants	Couple avec 3 enfants
Sans revenu	0,13	0,13	0,13	0,13
Smic dont un 80 %	2,28	1,62	2,28	2,28
Smic TC	2,28	1,62	2,28	2,28
1,5 smic	2,28	2,28	3,62	2,28

Source : Barèmes de la Ville de Paris, Calculs des auteurs.

Nous supposons que les parents isolés ont un ou deux enfants écoliers et que les couples ont 2 enfants écoliers ou 3 enfants dont 2 écoliers et un collégien[6]. Nous étudions pour différentes configurations l'évolution du revenu et des coûts pour ces ménages durant la période de confinement du 16 mars au 19 juin (date de réouverture des écoles).

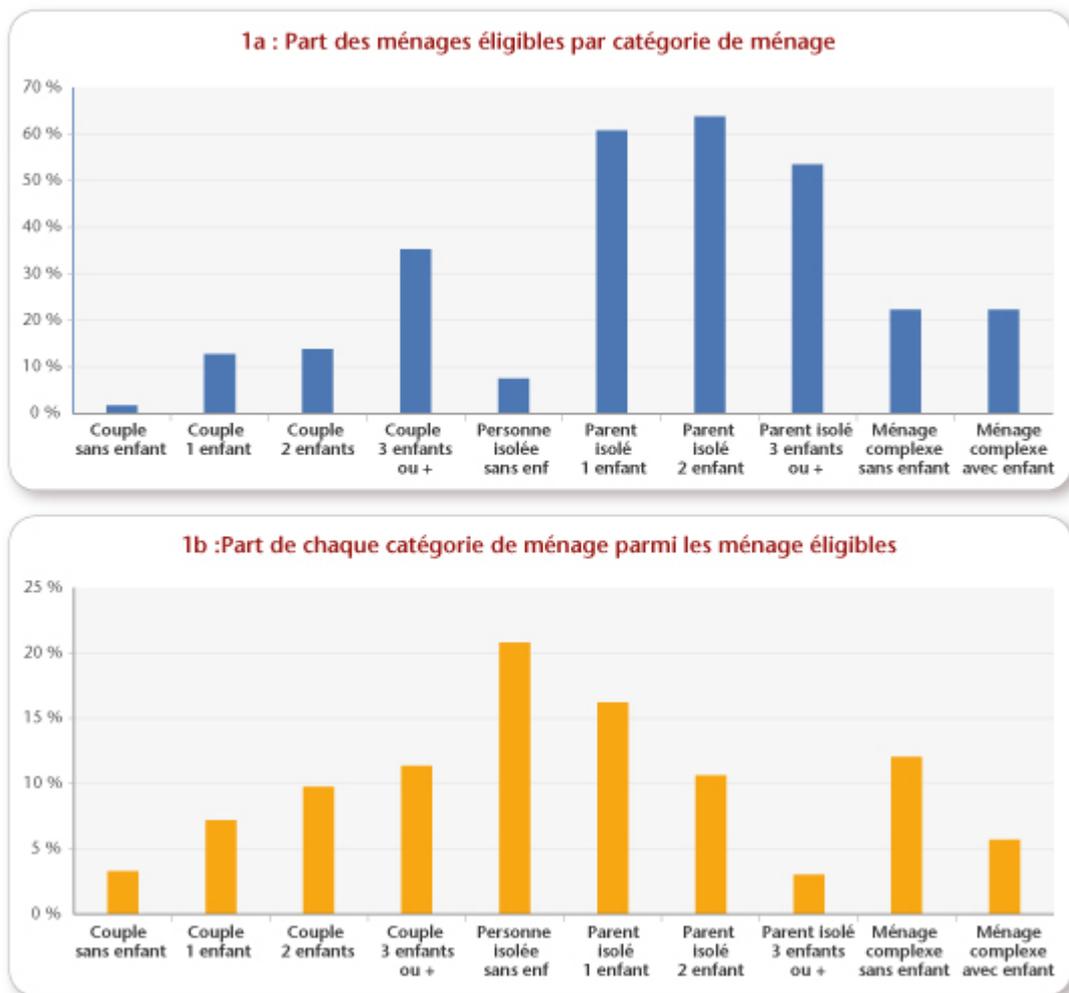
#### ▪ Hypothèses retenues pour les cas types

Pour évaluer l'effet de l'aide exceptionnelle sur différentes catégories de ménages, nous nous appuyons sur des cas types, en retenant les types de ménages qui ont été particulièrement ciblés par l'aide (graphiques 1a et 1b) :

- un parent isolé ayant un enfant : 61 % des parents isolés ayant un enfant à charge ont perçu l'aide, et cette catégorie représente 16 % des ménages éligibles selon nos simulations;
- un parent isolé ayant deux enfants : 64 % des parents isolés ayant deux enfants à charge ont perçu l'aide, et cette catégorie représente 11 % des ménages éligibles ;
- un couple ayant deux enfants : 14 % d'entre eux ont perçu l'aide, et ils représentent 10 % des ménages éligibles ;
- un couple ayant trois enfants : 35 % d'entre eux ont perçu l'aide, et ils représentent 11 % des ménages éligibles.

A côté de ces 4 catégories de ménage, nous étudions le cas des personnes seules et couples sans enfant pour mettre en lumière la particularité des familles avec enfant(s). Ces ménages représentent 36% des ménages éligibles et 25% de l'aide versée.

Graphique 1. Répartition des ménages bénéficiaires de l'aide exceptionnelle



Pour les personnes seules ou couples sans enfant, les couples avec 2 ou 3 enfants et les parents isolés avec 1 ou 2 enfants, nous estimons l'impact du confinement sur le revenu net du coût de l'alimentation lorsque leurs revenus d'activité sont faibles (inférieurs à 1,5 smic) voir nuls, ce qui correspond aux bénéficiaires potentiels des aides exceptionnelles. Nous supposons que les familles n'ont pas eu accès à la cantine durant 3 mois (du 16 mars au 19 juin) et du subir un surcoût de l'alimentation à domicile durant cette même période, en considérant que le nombre de jours de cantine « perdus » dépend de l'activité des parents (centre de loisir du mercredi s'ils travaillent à plein temps uniquement). L'ensemble des hypothèses est présenté de manière détaillée dans l'annexe 1.

- **Evaluation de la situation des ménages selon leur configuration**

Les graphiques

2 – cas types 1 à 4- illustrent les pertes supportées par les ménages ainsi que la compensation plus ou moins importante par les aides exceptionnelles. Le montant de ces aides versées en une seule fois pour 3 mois de confinement a été divisé par trois pour être comparable aux revenus mensuels.

Pour les

ménages sans enfant bénéficiaires du RSA avant le confinement (Graphique 2, cas type 1), l'aide exceptionnelle de l'Etat a permis de couvrir une grande partie du surcoût de l'alimentation pour les personnes seules mais le niveau de vie des couples ont été moins protégés puisque le montant de l'aide était le même pour un ou deux adultes sans enfant. Notons toutefois que le reste à charge a été estimé en supposant que l'aide alimentaire issue de solidarités associatives et locales couvrait en temps normal 30% du coût de l'alimentation.

Dans le cas des ménages aux RSA ayant des enfants, l'aide exceptionnelle nationale n'a pas suffi à compenser le surcoût de l'alimentation dans une ville comme Paris où la cantine est très peu chère pour ces enfants. Mais l'aide additionnelle accordé par la ville de Paris a comblé l'écart, les couples avec enfant restant perdants, au même titre que les couples sans enfant.

Pour les

ménages dans lesquels le ou les adulte(s) gagnai(en)t le smic

avant le confinement, l'aide nationale a pu être versée aux parents isolés et aux couples avec 3 enfants bénéficiant d'une aide au logement mais pas aux autres ménages. Seules les familles monoparentales avec 2 enfants pouvaient prétendre à l'aide de la ville de Paris.

La variation du revenu liée au confinement dépend du taux de compensation du salaire par l'indemnité de chômage partiel. En effet, lorsque le salaire horaire est égal au smic (cas type 2), la compensation est totale alors qu'à revenu mensuel égal, si le salaire horaire est supérieur au smic, l'indemnité de chômage partiel ne compense que 84% du salaire (cas type 3 où le parent travaillait à 80% au taux horaire de 1,25 smic). Dans les deux cas, on considère que le travailleur au chômage partiel a économisé environ 122€ de frais professionnels (10% de sa rémunération).

A revenu d'activité inchangé (cas type 2), l'aide nationale a relativement bien compensé le surcoût de l'alimentation, relativement faible pour les familles monoparentales avec un enfant et les couples avec deux ou trois enfants pour lesquels un repas à la cantine est plus cher qu'à domicile pour ce niveau de revenu (2,28€ contre 1,78€). Les familles monoparentales avec deux enfants qui

doivent quant à elles supporter un coût du repas des enfants plus élevé à domicile bénéficient de l'aide de la ville de Paris ce qui leur permet, au total, de ne pas y perdre sur le budget alimentation. Ces familles ayant pu économiser les frais professionnels pour le travailleur au chômage partiel, leur revenu net des frais professionnels et du coût de l'alimentation a pu augmenter dans toutes les configurations familiales. Ce résultat est toutefois à nuancer par notre hypothèse que les frais professionnels représentent 10% du salaire, ce qui est probablement une estimation haute pour les ménages gagnant le smic.

En revanche, lorsque l'indemnité de chômage partiel était inférieure au salaire (cas type 3) toutes les configurations étudiées ont vu leur revenu disponible net des frais professionnels et du coût de l'alimentation diminuer, à l'exception des familles monoparentales avec deux enfant. Cela laisse penser que les dispositifs exceptionnels ont été conçus pour compenser une augmentation exceptionnelle du coût de l'alimentation plutôt que des pertes de revenu professionnels nets. On peut noter qu'au niveau du smic mensuel, la variation de la prime d'activité a pu, selon les configurations, soit compenser en partie la baisse du revenu soit l'amplifier. Cela s'explique par le profil « en

chapeau » de cette aide : elle est d'abord croissante avec le salaire puis décroissante, avec un point de maximum dépendant de la configuration familiale.

Avec un salaire de 1,5 smic mensuel, seules les familles monoparentales ont pu recevoir une aide nationale, car elles seules peuvent bénéficier d'une aide au logement avec ce salaire. Aucune des configurations étudiées n'était éligible à l'aide de la ville de Paris ce qui s'explique par le fait qu'à ce niveau de revenu, les repas à la cantine sont plus chers qu'à domicile. (Graphique 2, cas type 4). Dans la plupart des cas, une augmentation de la prime d'activité a en partie compensé la baisse du revenu d'activité, mais ce n'est pas le cas pour les couples sans enfant ou avec 3 enfants qui ne sont pas éligibles à la prime d'activité à ce niveau de salaire [\[7\]](#).

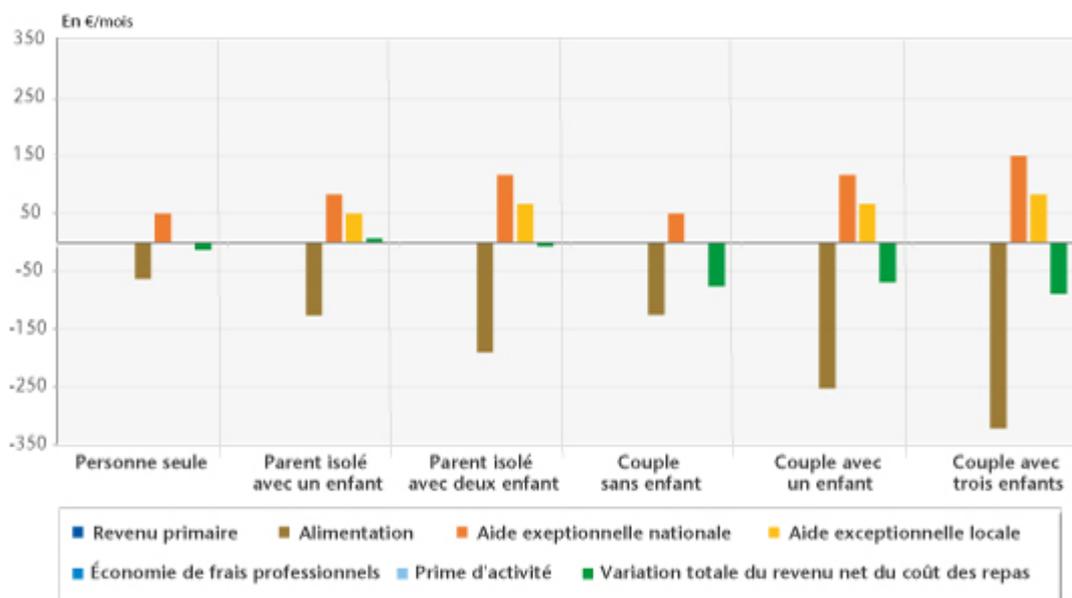
Malgré la baisse des frais professionnels (estimée à 183<sup>e</sup> à ce niveau de salaire), le revenu net des frais professionnels et alimentaires a baissé dans toutes les configurations familiales, à l'exception des familles monoparentales avec deux enfants.

Au total, les aides nationale et locale ont permis de compenser l'augmentation du coût des repas pour les ménages modestes, ce qui était en partie l'objectif. L'aide nationale a plutôt compensé la hausse du coût de l'alimentation durant le confinement (moins recours aux aides alimentaires et augmentation du prix en magasin) tandis que l'aide de la ville

de Paris compensait plutôt le surcoût des repas à domicile pour les enfants bénéficiant de tarifs de cantine très avantageux (l'aide était explicitement ciblée sur les ménages bénéficiant des tarifs de cantine scolaire les plus bas). Par contre, les aides nationale et locale n'ont pas compensé la perte de revenus pour les individus subissant un chômage partiel lorsque leur rémunération était supérieure au Smic horaire. Il semble donc que les aides exceptionnelles étaient plutôt destinées à compenser des coûts exceptionnels que des pertes temporaires de revenu nets des frais professionnels. Toutefois, l'indemnité de chômage partiel étant traitée comme un revenu d'activité pour le calcul de la prime d'activité, cette prestation de soutien aux bas salaires a pu dans certain cas compenser en partie la perte due au chômage partiel. Cette possibilité de cumuler partiellement l'indemnité de chômage partiel et la prime d'activité ne s'applique pas à l'allocation chômage classique (ARE). Pour les travailleurs qui ont perdu leur emploi lors de la crise sanitaire que nous traversons, la baisse, voire la perte, de la Prime d'activité pour les chômeurs indemnisés a pu exacerber l'impact de la crise économique sur la pauvreté. Cette question fera l'objet d'une note spécifique.

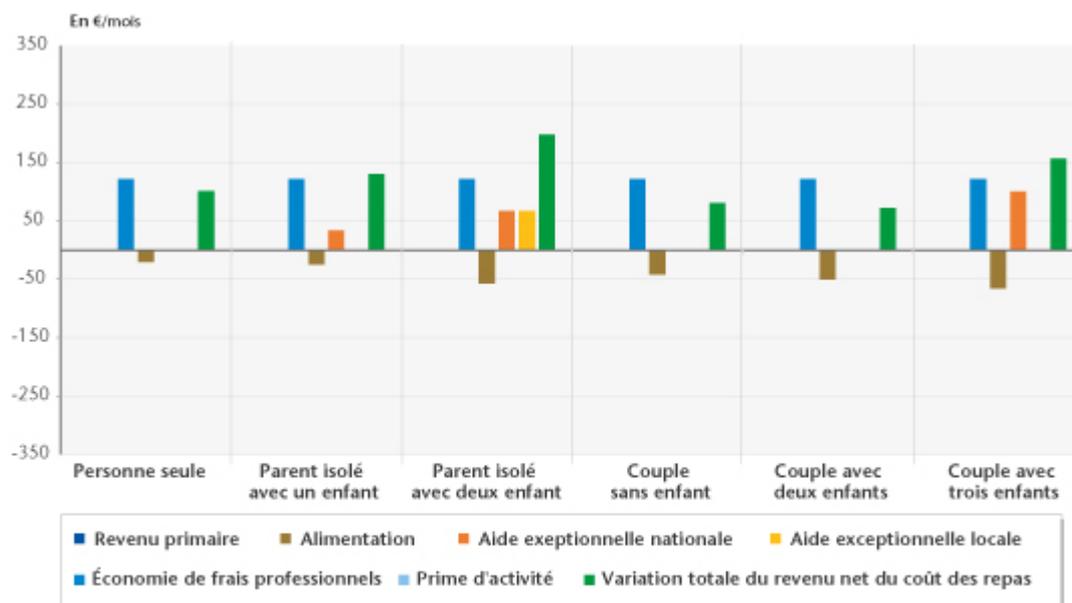
## Graphique 2. Décomposition de la variation du revenu net du coût des repas à Paris

### Cas type n° 1 : un ménage sans revenu d'activité



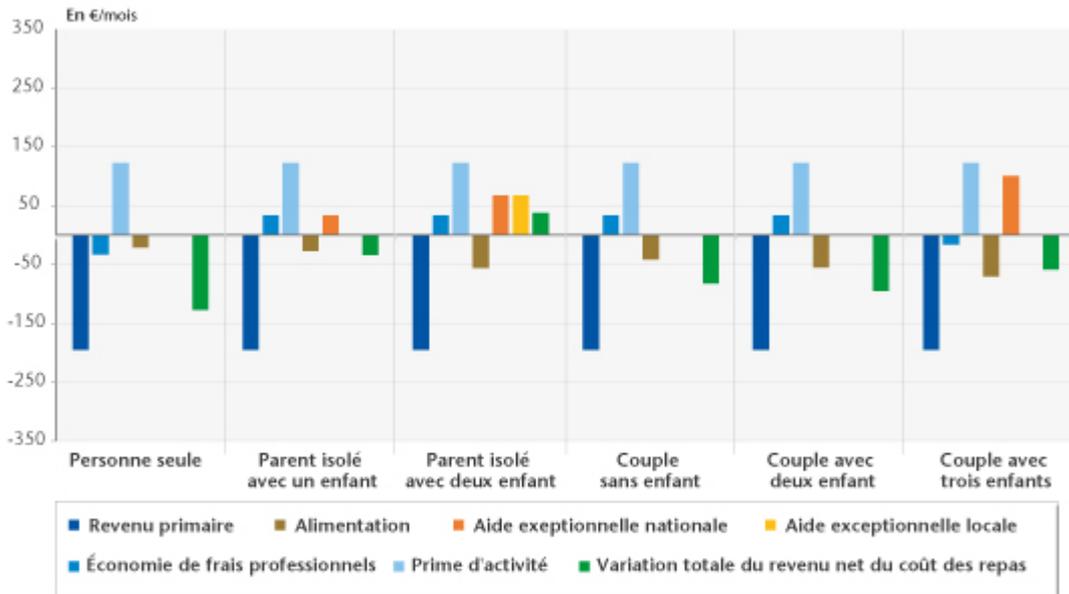
Lecture : entre le 16 mars et le 19 juin, un couple ayant trois enfants n'ayant aucun revenu d'activité a vu le coût de son alimentation augmenter 322 € en l'absence de possibilités de recours à des solidarités et du fait des repas des enfants pris au domicile plutôt qu'à la cantine. Il a reçu l'équivalent de 150 € d'aide par mois (soit 450 € en tout) et une aide de la ville de Paris équivalent à 83 € par mois. Ses revenus primaires n'ont pas bougé durant la période. L'ensemble conduit à une baisse de son revenu net du coût de l'alimentation de 89 € par soit environ 266 € sur la période.

### Cas type n° 2 : ménage dans lequel chaque conjoint travaille à temps plein au Smic avant le confinement et dont l'un passe au chômage partiel durant le confinement



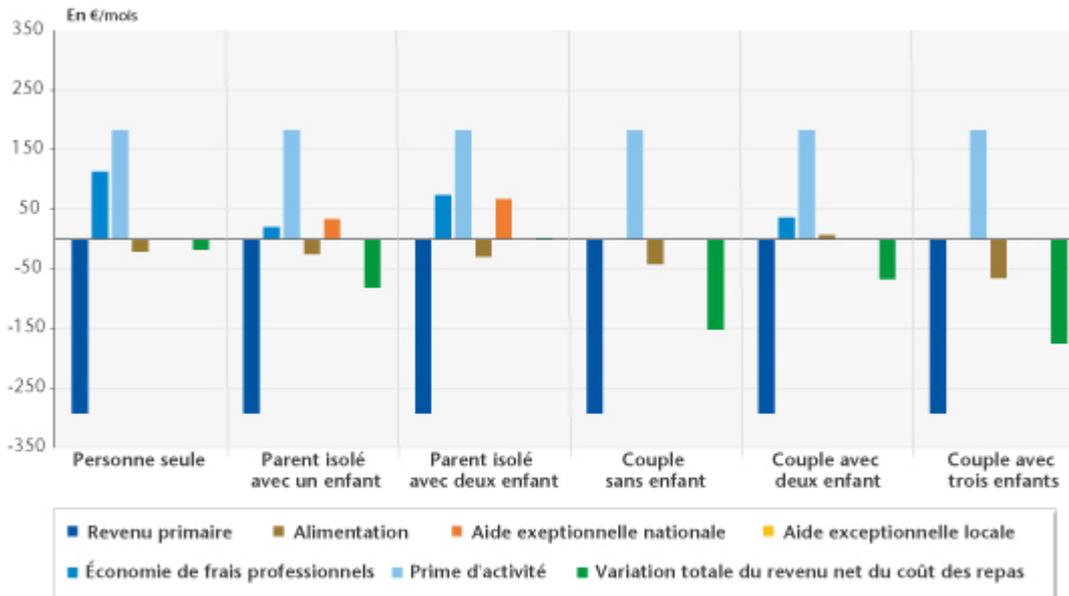
Lecture : entre le 16 mars et le 19 juin, un couple ayant trois enfants ayant cette configuration de revenu a vu le coût de son alimentation augmenter de 65 €/mois et il a reçu l'équivalent de 100 € par mois d'aide exceptionnelle (soit 300 € en tout) mais n'était éligible à l'aide monétaire de la ville de Paris (le coût des repas à la cantine étant un peu plus élevé qu'à domicile). Par ailleurs ses revenus primaires n'ont pas varié, le chômage partiel compensant intégralement la perte de rémunération au niveau du smic horaire et sa prime d'activité est restée stable car l'indemnité de chômage partiel est considérée comme un revenu d'activité. L'ensemble conduit à une augmentation de son revenu net du coût de l'alimentation de 35€/mois soit environ 105€ sur la période.

**Cas type n° 3 : ménage dans lequel chaque conjoint gagne le Smic avant le confinement et dont l'un passe au chômage partiel durant le confinement alors qu'il travaillait à 80 % (au salaire horaire de 1,25 smic)**



*Lecture :* entre le 16 mars et le 19 juin, un couple ayant trois enfants ayant cette configuration de revenu a vu le coût de son alimentation augmenter de 70 €/mois et il a reçu l'équivalent de 100 € par mois d'aide exceptionnelle (soit 300 € en tout) mais n'était pas éligible à l'aide monétaire de la ville de Paris (le coût des repas à la cantine étant un peu plus élevé qu'à domicile). Par ailleurs ses revenus primaires ont baissé de 195 €/mois en moyenne du fait du chômage partiel qui ne couvre que 84 % de la perte de revenu pour ce niveau de salaire horaire et sa prime d'activité a été réduite de 16 €/mois. L'ensemble conduit à une baisse de son revenu net du coût de l'alimentation de 181 €/mois soit environ 542 € sur la période.

**Cas type n° 4 : ménage dans lequel chaque conjoint travaille à temps plein pour 1,5 Smic avant le confinement et dont l'un passe au chômage partiel durant le confinement**



*Lecture :* entre le 16 mars et le 19 juin, un couple ayant trois enfants ayant cette configuration de revenu a vu le coût des repas de son alimentation baisser de 65 €/mois malgré le surcoût de l'alimentation à domicile car les repas à la cantine sont plus chers qu'à domicile pour ce niveau de revenu. Il n'a pas reçu d'aide exceptionnelle ni d'aide monétaire de la ville de Paris. Par ailleurs ses revenus primaires ont baissé car le chômage partiel ne couvre que 84 % de la perte de salaire pour ce niveau de salaire horaire et la prime d'activité est restée stable. L'ensemble conduit à une baisse de son revenu nette du coût de l'alimentation 358 €/mois soit environ 1 074 € sur la période.

**Annexe 1 : Hypothèses retenues pour les cas types**

Les hypothèses retenues en termes de revenus, de recours aux solidarités et de recours à la cantine

sont les suivantes

## **Cas**

### **types 1 : des ménages sans revenu primaire**

- S'il n'y avait pas eu de confinement,
  - le coût des repas à domicile aurait été réduit de 30% grâce aux solidarités associatives ou de voisinage ;
  - les enfants auraient été à la cantine 4 jours par semaine, y compris pendant les vacances scolaires (centre de loisir) pour les écoliers mais pas pour les collégiens.
- Avec le confinement,
  - le coût des repas à domicile est augmenté du fait de l'impossibilité de recourir aux solidarités associatives ou de voisinage ;
  - tous les repas des enfants sont pris à domicile durant 14 semaines.

## **Cas**

### **types 2 : des ménages dont les adultes travaillent à temps complet au Smic**

- S'il n'y avait pas eu de confinement,
  - les écoliers auraient été à la cantine 5 jours par semaine, y compris pendant les vacances scolaires et les collégiens 4 jours par semaine hors vacances scolaires ;
  - Les parents auraient supporté des frais professionnels à hauteur de 10% de leur rémunération.
- Avec le confinement,
  - un adulte passe au chômage partiel sans perte de revenu car le dispositif couvre l'intégralité de la perte de revenu pour une rémunération au smic horaire ; il n'a plus de frais professionnels ;

- le coût des repas à domicile accru de 10% du fait d'un moindre accès à des grandes surfaces ;
- Tous les repas des enfants sont pris à domicile durant 14 semaines.

### **Cas**

**types 3 : des ménages dont les adultes gagnent l'équivalent d'un Smic à temps plein, l'un d'eux travaille à 80% (au taux horaire de 1,25 Smic) et se trouve au chômage partiel durant le confinement.**

- S'il n'y avait pas eu de confinement,
  - les enfants auraient été à la cantine 4 jours par semaine, y compris pendant les vacances scolaires (centre de loisir) pour les écoliers mais pas pour les collégiens ;
  - Les parents auraient supporté des frais professionnels à hauteur de 10% de leur rémunération.
- Avec le confinement,
  - l'adulte travaillant à temps partiel passe au chômage partiel avec une perte de revenu car le dispositif ne couvre que 84% de la rémunération pour ce niveau de salaire horaire mais il n'a plus de frais professionnels ;
  - le coût des repas à domicile accru de 10% ;
  - tous les repas des enfants sont pris à domicile durant 14 semaines.

### **Cas**

**types 4 : des ménages dont les adultes travaillent à temps complet pour un salaire horaire de 1,5 Smic**

- S'il n'y avait pas eu de confinement,
  - les écoliers auraient été à la cantine 5 jours

par semaine, y compris pendant les vacances scolaires et les collégiens 4 jours par semaine hors vacances scolaires ;

- Les parents auraient supporté des frais professionnels à hauteur de 10% de leur rémunération.
- Avec le confinement,
  - un adulte est au chômage partiel avec une perte de revenu car le dispositif ne couvre que 84% de la rémunération pour ce niveau de salaire horaire mais il n'a plus de frais professionnels ;
  - le coût des repas à domicile accru de 10% ;
  - tous les repas des enfants sont pris à domicile durant 14 semaines.

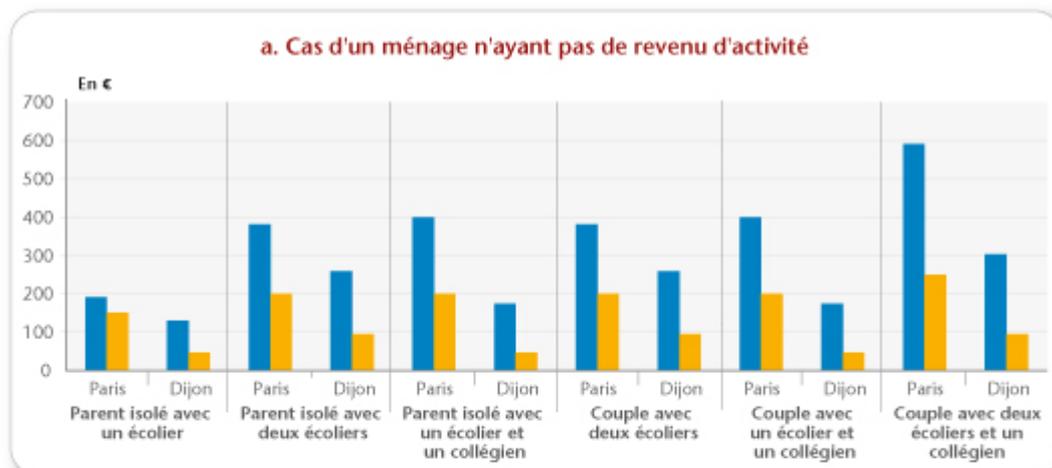
## **Annexe 2 : Coût du repas des enfants sur 3 mois et aides locales à Paris et Dijon**

La situation de la ville de Paris étudiée dans cette note est spécifique en raison d'une part du coût des repas à domicile, qui peut être plus élevé qu'en province, et d'autre part de la tarification de la cantine très avantageuse pour les familles à bas revenu. Les graphiques ci-dessous permettent d'illustrer cette spécificité par comparaison avec la ville de Dijon. A Dijon, l'alimentation à domicile est moins chère qu'à Paris mais la tarification de la cantine est un peu plus chère pour les écoliers (voir tableau ci-dessous) et beaucoup plus chère pour les collégiens (tarif unique de 3,7€).

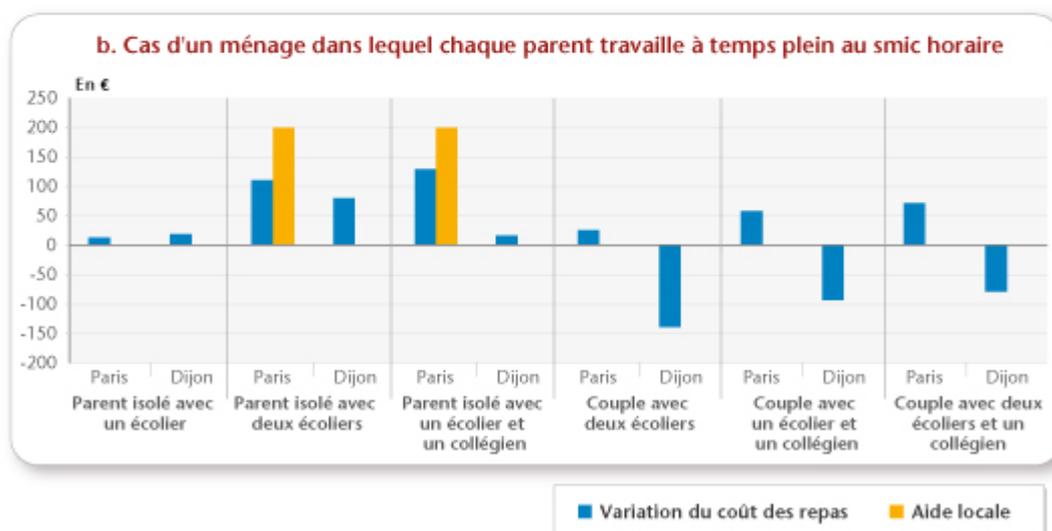
Revenu de chaque parent	Parent isolé avec un enfant	Parent isolé avec 2 enfants	Couple avec 2 enfants	Couple avec 3 enfants
sans revenu	1,17	1,17	1,17	1,17
smic dont un 80 %	2,04	1,72	3,43	2,77
smic TC	2,04	1,72	3,43	2,77
1,5 smic	3,07	2,57	4,16	4,16

Source : Barèmes de la Ville de Dijon et du département de Côte d'Or, Calculs des auteurs.

La ville de Dijon a mis en place une aide pour les familles consistant à exonérer de frais de cantine scolaire de janvier à juin.



*Lecture :* pour un couple ayant deux écoliers et un collégien, et n'ayant pas de revenu d'activité, s'ils vivent à Paris le coût des repas des enfants ont augmenté de 590 € durant la période de confinement (car le coût des repas à domicile a augmenté et la tarification de la cantine conduit à un coût des déjeuners à la cantine très faible ces enfants) et ils ont reçu une aide de la ville de 250 €. S'ils vivent à Dijon, le coût des repas des enfants a augmenté de 303 € uniquement (car la tarification de la cantine est moins avantageuse qu'à Paris) et ils ont reçu une aide locale de 94 €.



*Lecture :* pour un couple vivant à Paris dont chaque conjoint gagne le smic qui a deux écoliers et un collégien le coût des repas des enfants ont augmenté de 71 € durant la période de confinement (car le coût des repas à domicile a augmenté même si le prix d'un déjeuner à la cantine est légèrement plus élevé qu'à domicile) mais ils n'ont pas reçu d'aide de la ville. S'ils vivent à Dijon, ils ne reçoivent pas d'aide non plus mais le coût des repas des enfants a diminué de 79 € en raison d'une tarification de la cantine plus chère qu'à Paris.

[1]

Selon le [Département Analyse et Prévision](#), durant le confinement, le télétravail a concerné 9,3 millions de salariés, l'activité partielle, 7,1 millions dont 1,1 pour garde

d'enfants ; 0,6 million d'emplois ont été détruits.

[\[2\]](#)

Jusqu'au 30 avril, les salariés bénéficiant d'un arrêt de travail dérogatoire pour garde d'enfant étaient indemnisés à hauteur de 90% de leur salaire.

[\[3\]](#)

Dans les collectivités locales qui appliquent une tarification sociale généreuse des frais de cantine, la perte a pu être substantielle. En revanche pour les villes dans lesquelles le tarif de la cantine reste élevé même pour les familles modestes, le confinement a pu mécaniquement conduire à une baisse des dépenses sur ce poste de consommation.

[\[4\]](#)

Voir <https://onpes.gouv.fr/les-budgets-de-reference-618.html> pour les budgets de 2014 en ville moyenne. Ces budgets ont été actualisé comme l'inflation jusqu'en mars 2020 et un coefficient de 1,065 a été appliqué pour passer du coût des repas en ville moyenne à celui observé à Paris, conformément à la méthodologie adoptée par le Credoc pour les budgets de référence dans la métropole du Grand paris (rapport à paraître).

[\[5\]](#) Ces

coûts sont ensuite corrigés dans les budgets de référence pour tenir compte de repas pris à l'extérieur du domicile (restaurant, cantine scolaire...).

[\[6\]](#) Dans l'annexe comparant les villes de Paris et de Dijon,

on ajoute une variante avec un écolier et un collégien dans les ménages avec 2 enfants.

[\[7\]](#)

Pour les couples avec 3 enfants, cela s'explique par le fait que les allocations familiales et le complément familial sont déduits de la prime.

---

# L'emploi des femmes et des hommes pendant la période de confinement du 17 mars au 10 mai 2020

[Bruno Ducoudré](#) et [Hélène Périvier](#)

Les mesures prises pour lutter contre la diffusion du virus de la covid-19, fermetures administratives des commerces non essentiels, fermeture des écoles et des modes d'accueil des jeunes enfants notamment, confinement de la population du 17 mars au 10 mai 2020, ont limité les possibilités de travailler pour de nombreuses personnes. Selon le secteur d'activité et le poste occupé, certaines ont pu télétravailler, d'autres ont été prises en charge par le dispositif d'activité partielle, les fonctionnaires et assimilés étant couverts par une autorisation spéciale d'absence. Le confinement a fortement affecté l'activité et conduit à des destructions d'emplois. L'OFCE a produit plusieurs évaluations portant sur les conséquences économiques et sociales de la période de confinement, en particulier sur l'emploi (voir [Policy Brief, n°67](#)). En mobilisant la même méthode, nous précisons ici

l'effet différencié attendu sur l'emploi des femmes et des hommes. En effet, la ségrégation sexuée du marché du travail par secteur et selon les professions implique que les femmes et les hommes n'ont pas été dans des situations similaires durant la période de confinement. Les femmes sont légèrement sur-représentées parmi les personnes pouvant potentiellement télétravailler (55,7 %). Au total, 38 % des femmes actives occupées occupent un poste pour lequel le télétravail serait possible contre 28 % des hommes. Les femmes ont dans le même temps continué à assumer la plus grande partie des tâches familiales et domestiques accrues durant cette période ([Lambert et al., 2020<sup>\[1\]</sup>](#)), combinant télétravail et éducation des enfants.

Pour toutes celles et ceux qui n'ont pas pu télétravailler, trois situations sont possibles : soit ils ou elles ont perdu leur emploi durant la période de confinement, soit ils et elles ont été placés en chômage partiel, avec une indemnité compensatrice (100 % pour un salaire horaire au smic et de 84 % au-delà, versée par l'entreprise et compensée par l'Etat et l'Unedic jusqu'à 4,5 smic horaire *via* de dispositif d'activité partielle) ; soit ils et elles ont bénéficié de l'arrêt pour garde d'enfant. Afin de détailler l'effet de la période de confinement sur l'emploi des femmes et des hommes, certaines hypothèses sont nécessaires en particulier s'agissant du parent qui recourt à l'arrêt pour garde d'enfant. Ne disposant d'aucune donnée permettant d'identifier qui sont les parents qui ont bénéficié de ce dispositif, nous supposons que si la personne élève seule son enfant, elle est concernée par un arrêt pour garde d'enfant (sauf si elle peut télétravailler, ou si elle travaille dans une entreprise concernée par les fermetures obligatoires), si elle vit en couple et que son conjoint doit continuer son activité, alors cette personne est concernée par ce dispositif. Enfin si les

deux peuvent prendre l'arrêt pour garde d'enfant, selon l'hypothèse 1 nous supposons que c'est la mère qui recourt au dispositif, selon l'hypothèse 2 nous supposons que c'est le père. La réalité se situe entre les deux, mais avec certainement un recours beaucoup plus élevé pour les mères que pour les pères, au regard de l'état du partage des tâches dans la famille. En effet, les femmes réalisent encore aujourd'hui 70 % du travail domestique et 65 % du travail familial (Champagne et al, 2015<sup>[2]</sup>).

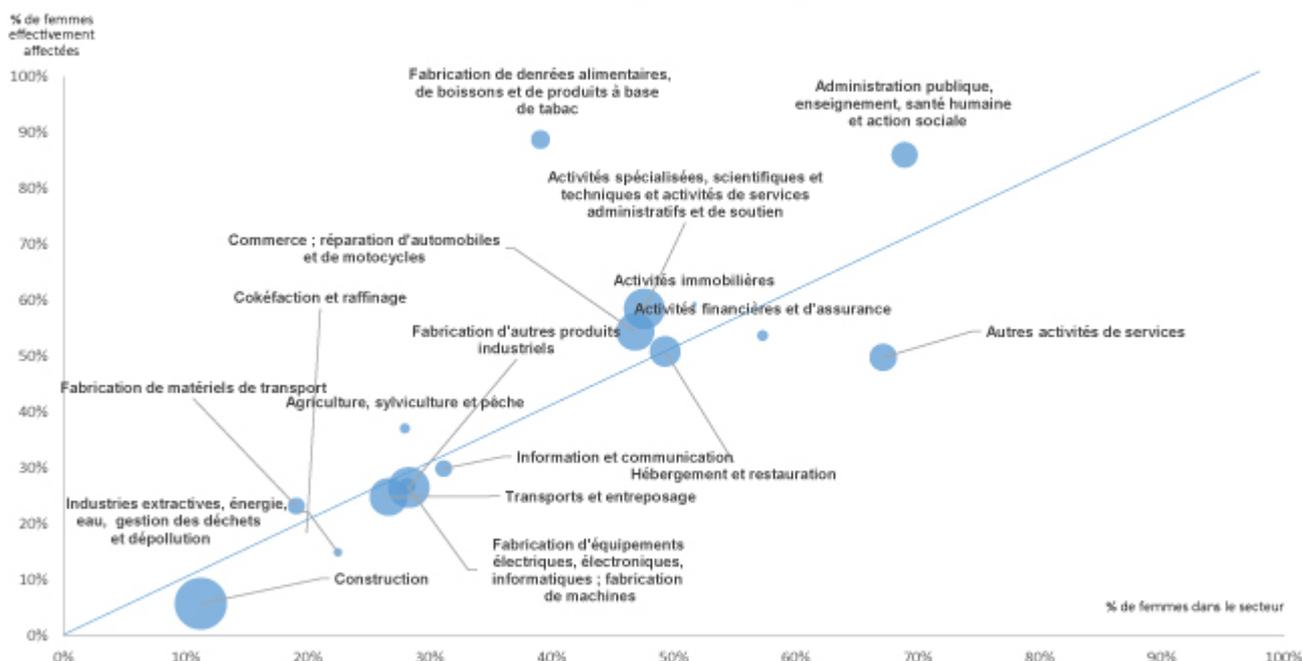
Au total les femmes et les hommes ont été affectés dans des proportions comparables par les mesures de confinement : sous l'hypothèse 1 (respectivement l'hypothèse 2), les femmes représentent 52 % (43%) des 7,95 millions (7,8 millions) de personnes affectées. La ventilation par sexe des emplois dans les trois situations indique des différences entre les femmes et les hommes. Sous l'hypothèse 1 (respectivement l'hypothèse 2), les femmes ont représenté 38 % (35 %) des emplois détruits pendant la période ; 45 % (50 %) de l'activité partielle et 90 % (17 %) des arrêts pour garde d'enfants. Ces chiffres ne prennent pas en compte les fonctionnaires et assimilés, qui comportent une part importante de femmes.

Les hommes ont été, au regard de nos hypothèses, plus affectés par les destructions d'emploi, les femmes ont été davantage concernées par les arrêts pour garde d'enfants, le chômage partiel ayant affecté les hommes légèrement plus que les femmes. La ségrégation sectorielle par sexe explique une partie des effets sexués des mesures de confinement, de même que la division sexuée du travail dans les couples.

Les graphiques 1 et 2 montrent la part des femmes affectées par des destructions d'emploi et l'activité partielle selon le secteur sous l'hypothèse 1. Le secteur de la construction a été particulièrement affecté par les destructions d'emplois (21 % des destructions d'emploi ont eu lieu dans ce secteur), les femmes ont été moins concernées que les hommes : elles

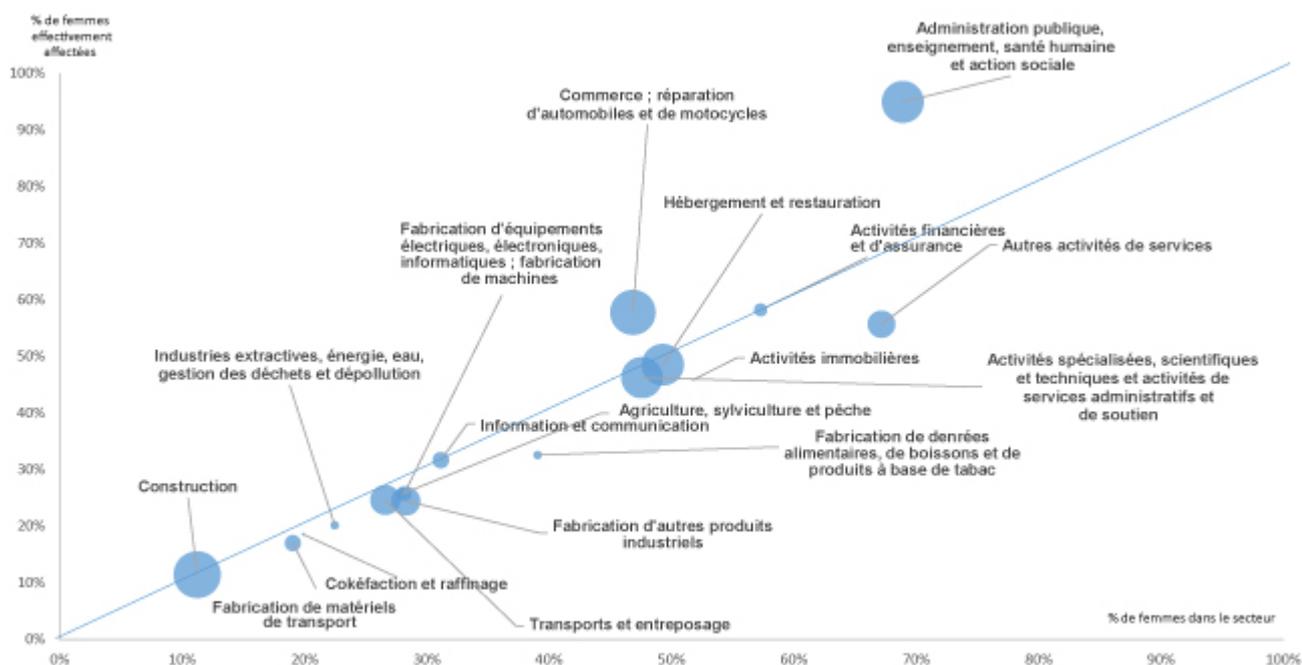
représentent 6 % des destructions d'emploi de ce secteur contre 11 % de l'emploi du secteur. La ségrégation sectorielle se double d'une ségrégation des professions. Ainsi les femmes occupent plus souvent des postes administratifs que des emplois impliquant une présence sur le terrain, ce qui explique en partie qu'elles soient moins affectées par les destructions d'emploi dans ce secteur. Dans le secteur du commerce, les femmes ont été un peu plus affectées par les destructions d'emploi que les hommes (elles représentent 47 % de l'emploi dans ce secteur et 54 % des destructions d'emplois), et elles ont été sensiblement plus touchées par l'activité partielle (58 % des emplois en activité partielle étaient occupés par des femmes). Le secteur des administrations publiques et de l'éducation et santé humaine comprend des emplois qui ne sont pas du ressort de la fonction publique, notamment ceux dans les organisations à but non lucratif. Ce secteur a été affectés par des destructions d'emploi dans lesquels les femmes représentent 71 % de l'emploi, a fortement contribué à affecter l'emploi des femmes : elles y ont représenté 86 % des destructions d'emploi et 95 % de l'activité partielle. Le sous-secteur des organisations à but non lucratif utilisent des contrats courts ont été détruits du fait des fermetures administratives pendant le confinement (en particulier le secteur associatif). Ces destructions d'emplois représentent moins de 0.5 % de l'emploi total du secteur.

**Graphique 1. % de femmes parmi les personnes concernées par les destructions d'emplois pendant le confinement en fonction de leur part dans chaque secteur**



Source : Enquête Emploi en Continu 2018, Insee, Calculs OFCE  
 Champ : ensemble des actifs en emploi, hors fonctionnaires et assimilés  
 Lecture : sous l'hypothèse 1, alors que les femmes occupent 11% des emplois dans le secteur de la construction, elles ont représentées 6% des personnes concernées par des destruction d'emploi dans ce secteur; ce dernier représentant 21% de l'ensemble des destructions d'emploi durant la période étudiée

**Graphique 2. % de femmes parmi les personnes concernées par l'activité partielle pendant le confinement en fonction de leur part dans chaque secteur**

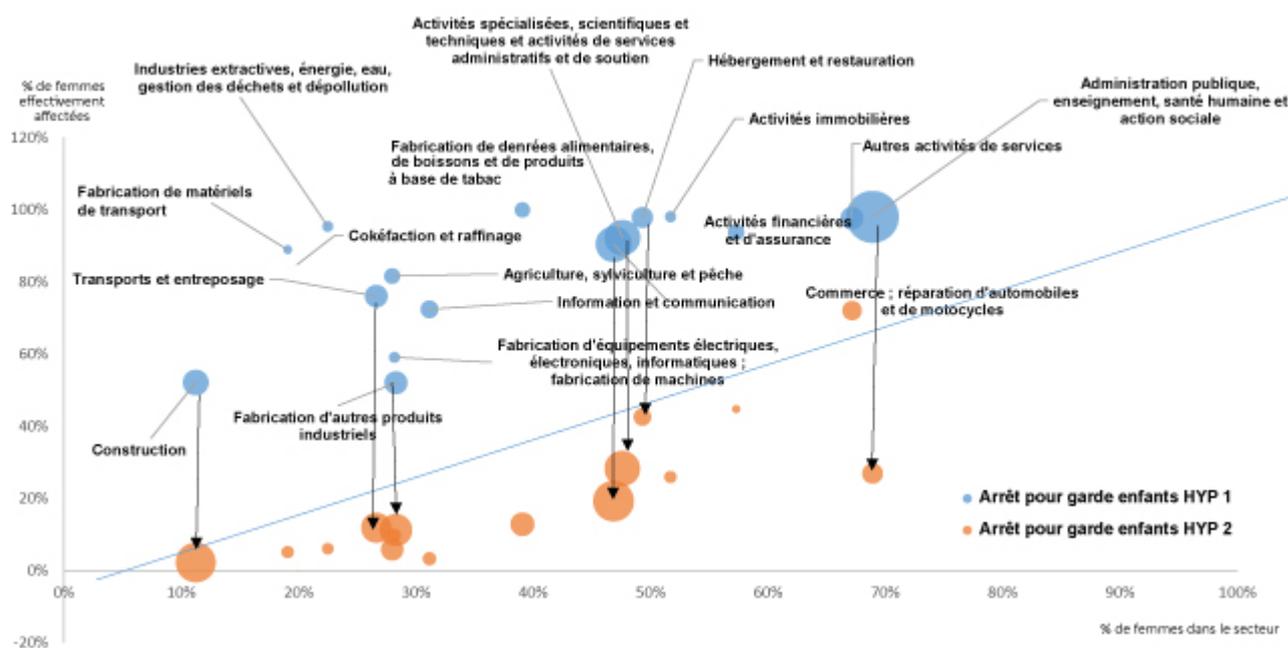


Source : Enquête Emploi en Continu 2018, Insee, Calculs OFCE  
 Champ : ensemble des actifs en emploi, hors fonctionnaires et assimilés  
 Lecture : alors que les femmes représentent 11% de l'emploi dans le secteur de la construction, elles ont représenté 8% des personnes concernées par l'activité partielle dans ce secteur; ce dernier représentant 17% de l'ensemble des emplois concernés par l'activité partielle durant la période étudiée

Les secteurs du transport ou de la fabrication d'autres produits industriels, les hommes ont été concernés par les destructions d'emploi et l'activité partielle au prorata de leur représentation dans ces secteurs soit environ 75 %.

S'agissant des emplois affectés par un arrêt pour garde d'enfant, les résultats dépendent de l'hypothèse retenue. Sous l'hypothèse 1, les femmes sont mécaniquement beaucoup plus affectées que les hommes par cette mesure alors que sous l'hypothèse 2 ce sont les hommes qui sont plus affectés (graphique 3). Néanmoins, l'écart entre les deux n'est pas symétrique car les parents isolés sont à 80 % des femmes. Il est probable au regard de l'inégal répartition des tâches familiales entre les deux conjoints de façon structurelle, que les femmes aient dû davantage recourir à ce dispositif que leur conjoint.

**Graphique 3. % de femmes parmi les personnes concernées par un arrêt de travail pour garde d'enfants pendant le confinement en fonction de leur part dans chaque secteur**



Source : Enquête Emploi en Continu 2018, Insee, Calculs OFCE  
 Champ : ensemble des actifs en emploi, hors fonctionnaires et assimilés  
 Lecture : sous l'hypothèse 1 (hypothèse 2) : alors que les femmes représentent 11% de l'emploi dans le secteur de la construction, elles ont représenté 52% (2%) des personnes concernées par un arrêt pour garde d'enfant dans ce secteur, ce secteur représentant 3,8% (18,9%) des emplois concernés par un arrêt pour garde d'enfant

Les graphiques 4 et 5 indiquent l'ensemble des emplois affectés durant cette période de confinement. Les secteurs du commerce (1,3 million d'emploi affectés) et de l'hébergement et de la restauration (910 000 emplois concernés), les femmes et les hommes ont été affectés dans des proportions comparables. En revanche les hommes ont été beaucoup plus touchés que les femmes dans le secteur de la construction (sur 1,2 million d'emplois concernés, les hommes en occupaient plus d'un million). A l'opposé dans le secteur Administration

publique, enseignement, santé humaine et action sociale, les femmes ont été particulièrement touchées : sur 1 million d'emplois touchés, elles en occupaient 960 000. La moitié de ces emplois sont des « Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil » et des « Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales ». Durant le confinement, nous avons supposé que ces deux types de profession étaient soumis aux fermetures obligatoires.

La ségrégation sexuée des emplois explique une grande partie le fait que la crise qui touche le marché du travail affecte différemment les femmes et les hommes. Mais contrairement à la crise de 2008 qui était concentrée sur des secteurs particulièrement masculins (construction et industrie) (*Revue de l'OFCE*, [n°133](#)), celle que nous traversons aujourd'hui est répartie dans plusieurs secteurs dont certains sont dominés par les femmes. Les effets durables sur le marché du travail et leur dimension sexuée restent encore incertains à ce jour.

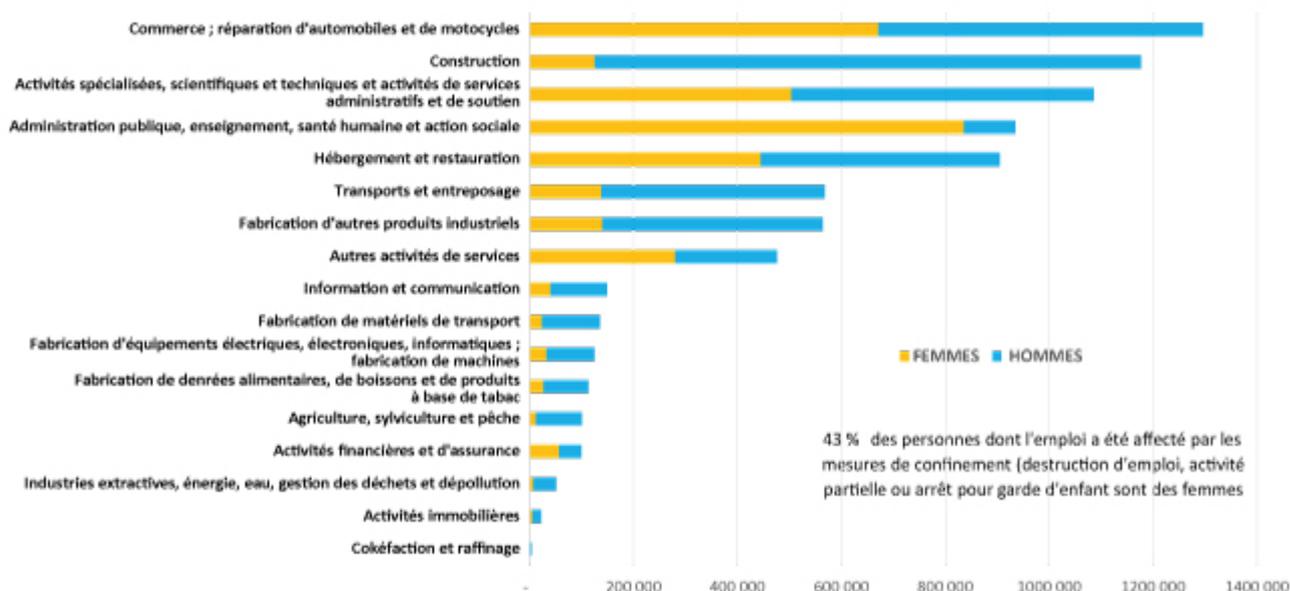
**Graphique 4. Nombre d'emplois affectés durant la période de confinement par secteur et par sexe sous l'hypothèse 1 s'agissant de l'arrêt pour garde d'enfant**



51,8% des personnes dont l'emploi a été affecté par les mesures de confinement (destruction d'emploi, activité partielle ou arrêt pour garde d'enfant) sont des femmes

Source : Enquête Emploi en Continu 2018, Insee, Calculs OFCE  
 Champ : ensemble des actifs en emploi, hors fonctionnaires et assimilés  
 Lecture : durant la période étudiée, 1 306 900 emplois dans le secteur du commerce (incluant la réparation d'automobiles et de motos) ont été affectés (destruction d'emploi, activité partielle ou en care arrêt pour garde d'enfant), 846 500 étaient occupés par des femmes et 450 000 par des hommes

**Graphique 5. Nombre d'emplois affectés durant la période de confinement par secteur et par sexe sous l'hypothèse 2 s'agissant de la garde d'enfant**



43 % des personnes dont l'emploi a été affecté par les mesures de confinement (destruction d'emploi, activité partielle ou arrêt pour garde d'enfant) sont des femmes

Source : Enquête Emploi en Continu 2018, Insee, Calculs OFCE  
 Champ : ensemble des actifs en emploi, hors fonctionnaires et assimilés  
 Lecture : durant la période étudiée, 1 296 000 emplois dans le secteur du commerce (incluant la réparation d'automobiles et de motocycles) ont été affectés (destruction d'emploi, activité partielle ou en core arrêt pour garde d'enfant), 671 500 étaient occupés par des femmes et 623 600 par des hommes

[1] Lambert A., J. Cayouette-Remblière, E. Guérait, Guillaume Leroux, C. Bonvalet, V. Girard et L. Langlois, « Le travail et ses aménagements : ce que la pandémie de covid19 a changé pour les français », *Population et Sociétés*, n°579.

[2] Champagne C., A. Pailhé, A. Solaz, 2015, « 25 ans de participation des hommes et des femmes au travail domestique : quels facteurs d'évolution ? », *Economie et Statistique*, n°478-479-480.

# Premier entré, premier sorti : le retour de la croissance

# en Chine au deuxième trimestre

[Catherine Mathieu](#)

Le 16 juillet, l'Institut statistique chinois (NBS) a publié la première estimation de la croissance du PIB chinois au deuxième trimestre 2020 : celui-ci est en hausse de 11,5 % par rapport au trimestre précédent, après -10 % au premier trimestre. La Chine, premier pays à avoir été frappé par le Coronavirus, avait mis en place des mesures de confinement d'une partie de sa population et de fermeture des commerces et des usines à partir de la fin janvier. Les indicateurs conjoncturels suggéraient un redémarrage progressif de l'activité à partir de la fin février et le retour à une croissance positive du PIB dès le deuxième trimestre. L'inconnue résidait dans l'ampleur de ce rebond, qui s'avère rapide.

La reprise est enclenchée, particulièrement dans l'industrie (41 % de la valeur ajoutée en 2018) : la production y est en hausse de 4,7 % sur un an au deuxième trimestre. Le taux des capacités d'utilisation dans l'industrie, de 77,5 % au quatrième trimestre 2019, avait chuté de 10 points au premier trimestre 2020 et est revenu à 74,4 % au deuxième trimestre. La production automobile, après une chute record de 80 % sur un an en février, affichait une hausse de 22 % sur un an en juin, indiquant un redémarrage d'un secteur par ailleurs en crise depuis 2018 : la production y reste encore 24 % en deçà de son point haut de la fin 2017. Dans l'agriculture (7 % de la valeur ajoutée), la production est en hausse de 3,3 % sur un an au deuxième trimestre et de 1,9 % seulement dans les services (52 % de la valeur ajoutée).

Du côté de la demande, on ne dispose pas à ce jour d'informations trimestrielles détaillées. Les dépenses d'investissement étaient en baisse de 3,8 % sur un an au premier semestre 2020. Sur le premier semestre 2020, le revenu par tête des ménages est en hausse de 1,5 %, par rapport au premier semestre 2019, tandis que la consommation par tête des ménages est en baisse de 8 % en valeur : les dépenses d'habillement (-19,5 %), de transport et communications (-13 %), d'éducation et d'activités culturelles (-37 %) ont le plus chuté. Les ventes de détail des biens de consommation restaient en baisse de 1 % sur un an en juin, signe d'un certain redémarrage, mais lent, de la consommation des ménages.

En ce qui concerne le commerce extérieur, la situation semble s'être moins dégradée depuis le début de l'année pour la Chine (et l'Asie émergente) que pour les économies avancées (hors Japon). L'indicateur de commerce mondial du CPB (*CPB world trade monitor*), dans sa version publiée le 25 juin, indique que le commerce mondial de marchandises en volume a chuté de 16 % entre décembre 2019 et avril 2020, mais que la baisse n'a été que de l'ordre de 8 % pour les exportations, comme pour les importations, de la Chine. Ce sont des évolutions proches de celles des autres pays émergents d'Asie, et nettement plus faibles que dans les pays avancés, hors Japon : la chute des importations a été de 17 % aux États-Unis et de 24 % dans la zone euro. L'Asie du sud-est a été moins fortement touchée par la pandémie que la plupart des zones de l'économie mondiale, ce qui se reflète dans l'évolution des flux de commerce mondial.

### **Incertitudes sur la poursuite de la reprise**

Au-delà de la vigueur de la reprise au deuxième trimestre, se pose la question de sa poursuite, qui dépendra avant tout de l'évolution de la pandémie, tant en Chine qu'à l'échelle mondiale. Tous les pays ont pris dès le début de la crise des mesures de confinement, qui ont fait chuter la production, puis des mesures de soutien budgétaire et monétaire massif

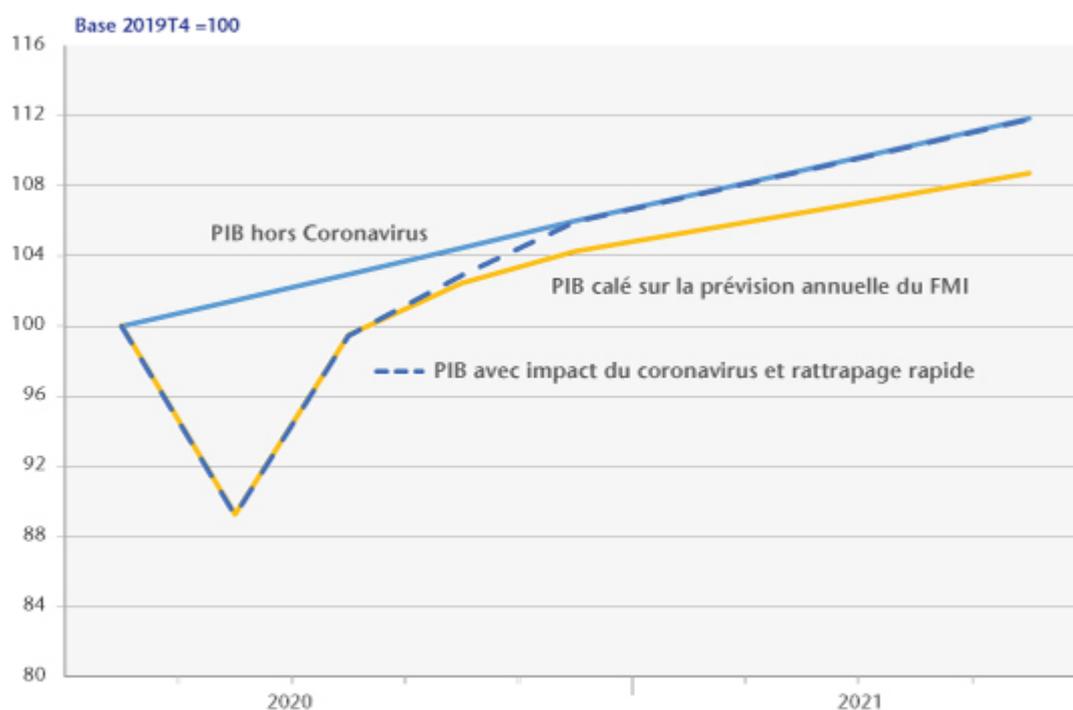
pour soutenir la production et l'emploi et favoriser la reprise (voir [OFCE, Policy Brief 69](#)), mais le virus circule dans beaucoup de zones (Amériques, Inde, ...) et une deuxième vague est toujours à craindre en Asie ou en Europe.

La Chine semble avoir réussi, en ayant pris des mesures fortes, à stopper la propagation du coronavirus à l'intérieur du pays. Mais les autorités chinoises craignent l'arrivée d'une deuxième vague de COVID-19 et restent très vigilantes pour l'éviter. Des cas de COVID-19 continuent d'apparaître localement : en avril à la frontière russe, où parmi les arrivées de Chinois de retour de l'étranger, une cinquantaine de cas de COVID-19 avaient été diagnostiqués, conduisant à la mise en place de mesures de confinement strict dans les villes-frontière. Plus récemment, le 11 juin, à Pékin, un nouveau foyer de coronavirus a été détecté sur un marché conduisant les autorités chinoises à le fermer et à confiner les populations vivant dans les alentours (fermeture des écoles, restrictions de circulation). Sauf disparition spontanée du coronavirus, la liberté de circulation intérieure comme celle avec le reste du monde ne pourra pas être rétablie en l'absence d'un vaccin, qui ne serait dans le meilleur des cas pas disponible avant 2021. Ces mesures pèseront obligatoirement tant sur l'offre que sur la demande, mais les autorités chinoises ont montré qu'elles ont la capacité de réagir avec vigueur et de prendre des mesures fortes pour éviter une deuxième vague généralisée.

Les scénarios publiés par les organisations internationales avant l'été comportaient tous un rebond de l'économie chinoise au deuxième trimestre, plus ou moins rapide, et par la suite une croissance qui serait au plus de l'ordre de celle d'avant la crise, laissant en 2021 le niveau de PIB en deçà de celui qu'il aurait atteint si la croissance s'était maintenue à son rythme d'avant crise. Compte tenu des chiffres du deuxième trimestre, une croissance annuelle de l'ordre de 1 % en 2020, comme l'envisageaient avant l'été le FMI et la Banque

mondiale, semble atteignable. Et si la croissance se poursuivait au rythme envisagé par le FMI en 2021, le PIB chinois serait plus bas de 2,6 % à fin 2021 au niveau qu'il aurait eu en l'absence de crise, si la croissance avait progressé à un rythme annuel de 5,8 %, comme nous l'anticipions dans notre prévision d'octobre 2019 (graphique).

Graphique. Quelques trajectoires possibles du PIB chinois à l'horizon de la fin 2021



Lecture : le graphique présente les niveaux de PIB qui résulteraient des trajectoires présentées en taux de croissance dans le tableau.

Source : Calculs auteur, sur la base des données du NBS jusqu'au 2<sup>e</sup> trimestre et des prévisions du FMI de juin 2020.

Dans un scénario en V, où le PIB chinois rejoindrait dès la fin 2020 le niveau qu'il aurait atteint si la croissance s'était poursuivie à un rythme proche de 6 % en 2020 et progresserait ensuite de 1,4 % par trimestre, la croissance du PIB serait de l'ordre de 10 % en 2021 (tableau). Ceci supposerait la poursuite du rattrapage tout au long de 2020 et l'absence d'une deuxième vague de contamination et l'absence de toute séquelle en 2021. Compte tenu de l'incertitude créée par la crise sanitaire pour les ménages et les entreprises, compte tenu aussi de la dégradation induite des dégradations financières et des bilans il apparaît aujourd'hui que la crise mettra du temps à se résorber et que l'activité mondiale ne

retrouvera pas à l'horizon de fin 2021 le niveau qu'elle aurait eu sans la crise, ce qui affectera les exportations chinoises.

Tableau. Taux de croissance du PIB chinois à l'horizon 2021, selon plusieurs scénarios

Taux de croissance, en %											
	2020				2021				2019	2020	2021
	1	2	3	4	1	2	3	4			
	Trimestriels								Annuels		
Hors Coronavirus	1,5	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	6,1	6,0	5,8
Trajectoire calée sur la prévision annuelle FMI – juin 2020	-10,0	11,5	1,7	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	6,1	1,0	8,2
Trajectoire avec un rattrapage rapide	-10,0	11,5	2,8	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	6,1	1,9	9,8

Sources : NBS jusqu'au deuxième trimestre 2020, Prévisions du FMI, juin 2020 ; calculs auteur.

Une deuxième vague de contamination conduirait à un scénario de reprise en W. C'est ce que l'on pouvait craindre, au vu des précédentes épidémies. C'était le premier des scénarios retenus par l'OCDE dans sa prévision de juin : la croissance chutait de 7,6 % cette année à l'échelle mondiale et de 3,7 % en Chine ; en 2021, la croissance serait de 2,8 % à l'échelle mondiale et de 4,5 % en Chine. Ce scénario était le plus pessimiste publié à l'approche de l'été.

C'est aussi ce qu'avait par exemple suggéré Hughes (2020), en comparant les impacts économiques des épidémies passées : grippe espagnole (1918-19), SRAS (2003) et Ebola (2014-16). Hughes soulignait que la pandémie du coronavirus se rapprochait davantage de l'épidémie de grippe espagnole que de celle du SRAS. Lors de l'épidémie du SRAS, après une chute brutale, le PIB était revenu à son niveau d'avant le démarrage de l'épidémie en quelques mois : un scénario en V s'était réalisé. Mais, suite à l'épidémie de grippe espagnole, les pays n'ont en général pas retrouvé leur PIB d'avant crise avant trois ans, ce après deux ou trois vagues de contamination.

Au risque d'une deuxième vague de contamination en Chine, s'ajoute celui d'une chute de la demande extérieure : l'évolution de la pandémie conduit désormais la quasi-totalité des pays à être sévèrement touchés, et le pic ne semble pas

près d'être atteint, si l'on en juge notamment l'accélération de cas de COVID-19 aux États-Unis, dans le reste du continent américain et en Inde. La Chine ne pourra guère compter au cours des prochains mois sur une demande extérieure dynamique pour tirer ses exportations et sa croissance.

Les mesures de soutien budgétaire prises par la Chine, initialement d'une ampleur limitée, ont été progressivement étendues, jusqu'à représenter 4,1 % du PIB selon le FMI (voir *Policy tracker*). Elles portent principalement sur une hausse des dépenses de santé (prévention et contrôle de l'épidémie), de production d'équipement médical ; des dépenses d'assurance chômage, dont le bénéfice a été élargi aux travailleurs migrants ; des allègements d'impôts et des suppressions de paiements de cotisation sociale ; des investissements publics. Il semble que la Chine souhaite éviter de creuser trop fortement un déficit public, qui était, selon le FMI, de 6,3 % du PIB en 2019 et passerait à 12,1 % cette année selon les prévisions du FMI de juin 2020. La dette publique passerait de 52 % du PIB en 2019 à 64 % du PIB en 2020.

Du côté de la politique monétaire, les principales mesures ont consisté à injecter des liquidités dans le système bancaire, *via* des opérations d'*open-market*, à étendre les capacités de prêts à de bas taux d'intérêt à destination des fabricants de matériel médical, des très petites, petites et moyennes entreprises, ainsi que du secteur agricole. S'y ajoutent une baisse de 30 points de taux directeur de la Banque centrale, et des baisses de taux de 50 à 100 points de base des taux d'intérêt pour une grande partie des entreprises. Il s'agit d'alléger le poids des remboursements des emprunts (notamment pour les PME) et de limiter les mises en faillite des entreprises. La situation est complexe : l'endettement des entreprises non financières chinoises a atteint fin 2019 un niveau record de près de 260 % du PIB. La crise du coronavirus a surgi alors que le gouvernement chinois

souhaitait progressivement faire baisser progressivement l'endettement des entreprises, sans créer de choc majeur. Les marges de manœuvre de la politique monétaire sont nettement plus faibles que lors de la crise de 2008-09.

Au-delà de l'évolution de la pandémie, la crise résultant de l'apparition du coronavirus remet en cause la mondialisation, déjà ébranlée par la politique commerciale agressive des États-Unis. La pandémie amènera sans doute beaucoup d'entreprises à repenser la fragmentation de leurs chaînes de production et de nombreux pays à prendre des mesures pour être moins dépendants de fournisseurs étrangers. La Chine, grande gagnante de la mondialisation, risque d'être une des principales victimes de cette crise. Le gouvernement chinois devra tirer les leçons de cette crise pour orienter le modèle de croissance chinois sur un mode plus soutenable. La réorientation de la croissance chinoise vers la demande intérieure, engagée depuis plusieurs années, et la forte réduction de l'excédent extérieur chinois qui en a résulté, vont dans ce sens. Dans une perspective de plus long terme, la définition d'une stratégie tenant compte des contraintes écologiques est nécessaire, en Chine comme à l'échelle de la planète.

## **Références**

Banque mondiale, 2020 : *Global economic prospects*, juin.

FMI, 2020 : *Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale*, juin.

Hughes Richard, 2020 : *Safeguarding governments' financial health during coronavirus: What can policymakers learn from past viral outbreaks?*, Resolution Foundation, mars.

OCDE, 2020 : *Perspectives économiques*, juin.

OFCE, 2020 : « [Évaluation de l'impact économique de la pandémie de COVID-19 et des mesures de confinement sur](#)

[l'économie mondiale en avril 2020 », OFCE Policy Brief 69, 6 juin.](#)

OFCE, 2019 : « Perspectives économiques 2019-2021 », *Revue de l'OFCE* 163, octobre.

---

# La crise du tourisme : c'est aussi une question de confiance

par Christine Rifflart

À l'heure où les pays se déconfinent et rouvrent leurs frontières[\[1\]](#), les professionnels du tourisme attendent le retour des visiteurs avec impatience et inquiétude. Les mois d'été affichent traditionnellement une activité record dans les secteurs de l'hôtellerie, la restauration, les transports, les loisirs, toutes ces activités de services ont gravement été impactées par les fermetures administratives et les mesures de confinement adoptées pendant les semaines passées. Aujourd'hui, la crise de la Covid-19 n'est toujours pas finie et la prudence domine dans les comportements. Les déplacements à l'étranger sont en grande partie différés, les vacanciers préférant rester dans leur pays. Dès lors, les recettes issues des visiteurs[\[2\]](#) étrangers ne rentreront pas ou peu cette année, mais les

dépenses

habituellement réalisées à l'étranger pourraient être réalisées dans le pays de résidence.

Le PIB du tourisme<sup>[3]</sup>

représente en moyenne 4,4 % du PIB des pays de l'OCDE en 2018.

L'Espagne tient

le haut du pavé avec un taux atteignant 12,3% du PIB espagnol.

La

consommation touristique intérieure représente cette année-là 12,8 % du PIB en

Espagne, suivie de près par l'Italie et la France avec respectivement 8,9 % et

7,3 % du PIB. La reprise du tourisme est un enjeu majeur pour ces pays. Quelle

peut être la perte économique en cas de non reprise du tourisme ?

### **Le déconfinement au niveau national comme préalable à la reprise du tourisme local**

Après les 8 à 11 semaines

de confinement, le retour à la libre circulation des personnes à l'intérieur

des frontières nationales s'est progressivement amorcé dans les pays qui

avaient mis en place de telles mesures. En France, les premières mesures de

déconfinement ont débuté le 11 mai, avec des restrictions encore fortes et des

déplacements autorisés seulement dans un rayon de 100 kilomètres. Depuis le 2

juin, la libre circulation est possible sur l'ensemble du territoire. Le

déconfinement s'est achevé le 3 juin en Italie. Il a fallu attendre le 21 juin pour que l'Espagne rouvre ses provinces.

La levée des contraintes de déplacement constituait le préalable à toute reprise du tourisme domestique. Or, ce sont respectivement 190 millions de voyages de touristes français, 140 millions de voyages de touristes espagnols et 63 millions de voyages de touristes italiens, avec nuitées, qui ont été effectués dans le pays de résidence en 2018.

Les dépenses générées par ce tourisme domestique occupent une place importante dans les dépenses touristiques totales. En Espagne, elles atteignent 4,6 % du PIB. En Italie et en France, bien que leur poids soit plus faible dans l'économie (près de 4 % du PIB), elles représentent plus de la moitié des dépenses touristiques totales. En 2020, une part importante de ces dépenses potentielles n'aura pas lieu. D'une part, celle qui aurait dû avoir lieu pendant la période de confinement ne sera pas reportée sur les autres mois de l'année. Par ailleurs, même si les déplacements sont autorisés, de nombreuses manifestations sont annulées, notamment les événements culturels et le maintien des règles de distanciation dans les lieux touristiques réduit le nombre de visiteurs.

### **Le retour des touristes étrangers : un pari loin d'être gagné**

Après la levée des barrières aux déplacements internes, le

déconfinement des pays a constitué un autre préalable à la reprise du tourisme international. Si l'Allemagne a amorcé le processus dès le mois de mai, la réouverture des frontières intérieures de l'UE et de l'espace Schengen dans les pays qui avaient mis en place des mesures de contrôle s'est installée plus largement en juin. Le 3 juin, l'Italie a rouvert ses frontières, suivi le 15 juin par plusieurs autres pays européens et le 21 juin par l'Espagne (sauf celle avec le Portugal). Au 1<sup>er</sup> juillet, le mouvement s'amplifie et les frontières intérieures sont rouvertes entre la plupart des pays (notamment entre l'Espagne et le Portugal), avec encore quelques restrictions levées à la mi-juillet au Royaume-Uni, en Irlande, et dans les pays nordiques[4]. Par ailleurs, les frontières européennes s'ouvrent à une quinzaine d'autres pays, jugés suffisamment sûrs sur le plan sanitaire. Sont exclus de la liste les États-Unis et la Russie – et la Chine pour des raisons de réciprocité.

Tableau 1. Nombre de visiteurs en France, en Espagne et en Italie\*

en millions, 2018	Tourisme domestique		Tourisme international			
	Touristes	Excursionnistes	Arrivées de non-résidents sur le territoire national		Sorties de résidents du territoire national	
			Touristes	Excursionnistes	Touristes	Excursionnistes
France	189,8	78,4	89,3	122,7	26,9	17,6
Espagne	139,9	205,5	82,8	41,6	16,4	3,3
Italie	62,9	82,4	61,6	31,7	33,3	27,8

Note : un visiteur résident pouvant faire plusieurs visites au cours de l'année dans son pays, le nombre de visiteurs peut dépasser largement le nombre de résidents du pays.

Source : OECD, Tourism demand surveys.

Cette réouverture des frontières a été jugée très favorable par les professionnels du tourisme, particulièrement dans les pays les plus visités. De fait, la France, première destination mondiale en termes d'arrivées touristiques, a reçu en 2018, 89,3 millions de touristes étrangers, suivie par l'Espagne avec 82,8 millions. L'Italie arrive en quatrième position avec 61,6 millions[5].

Si l'on rajoute à ces touristes, les visiteurs d'un jour (excursionnistes), ce sont alors plus de 200 millions de visiteurs étrangers accueillis en 2018 en France et environ 100 millions en Espagne et en Italie (tableau 1). Le Royaume-Uni et les pays limitrophes constituent une part très importante du tourisme étranger. Les touristes britanniques représentent 15 % de la clientèle étrangère en France, 9 % en Italie et 22 % en Espagne, et les touristes allemands 22 % en Italie, et 14 % en France et en Espagne.

### **Différents scénarios liés à la confiance**

Si ces touristes ne reviennent pas malgré la réouverture des frontières, cela représente un manque à gagner considérable. En 2018, les dépenses touristiques des non-résidents ont représenté 6,6 % du PIB en Espagne, 3 % en Italie et 2,7 % en France (tableau 2), les principales dépenses étant destinées à l'hébergement (entre un quart et un tiers des dépenses totales).

Si les voyages internationaux seront faibles cet été et probablement d'ici à la fin de l'année, la contrepartie est que ces visiteurs qui renoncent à partir à l'étranger prendront leurs vacances dans leur pays de résidence. Ils devraient alors s'ajouter aux flux de touristes domestiques. Pour autant, cela ne suffira pas à compenser le manque à gagner pour les professionnels car le nombre de résidents sortants est

bien inférieur à celui des entrées de touristes étrangers en Espagne, en Italie et en France. En 2018, 33,3 millions de résidents italiens ont voyagé à l'étranger, 26,9 millions de résidents français et 16,4 millions de résidents espagnols. Dans ces trois pays, les dépenses touristiques de ces résidents voyageant à l'étranger ont représenté 2 % du PIB domestique en 2018. En cas de substitution des dépenses entre les flux entrants des touristes non-résidents et les flux sortants de touristes résidents (on considère que le tourisme international est à l'arrêt complet mais que les touristes résidents dépensent localement), le manque à gagner pour l'économie serait de 4,6 % du PIB en Espagne, 0,7 % en France en 2018 et 0,8 % pour l'Italie (scénario 1 du tableau 2).

Tableau 2. Nombre de visiteurs en France, en Espagne et en Italie\*

En % du PIB	Dépenses touristiques sur le territoire* en 2018**			Dépenses touristiques des résidents à l'étranger	scénario 1		scénario 2		scénario 3	
	par les résidents	par les non résidents	Total		Manque à gagner		Manque à gagner		Manque à gagner	
	1	2	3	4	5=1+4	5-3	6=1+0,2*2+0,8*4	6-3	7=0,5*1+0,5*4	7-3
Espagne	4,6%	6,6%	11,2%	2,0%	6,6%	-4,6%	7,6%	-3,7%	3,3%	-7,9%
Italie**	3,9%	3,0%	6,9%	2,1%	6,1%	-0,8%	6,2%	-0,7%	3,0%	-3,9%
France	3,8%	2,7%	6,5%	2,0%	5,7%	-0,7%	5,9%	-0,6%	2,9%	-3,6%

\* Pour information, la consommation touristique intérieure est plus élevée: 12,8 % du PIB en Espagne, 8,9 % en Italie et 7,3 % en France. En plus des dépenses touristiques, elle inclut la consommation touristique non marchande.

\*\* Pour l'Italie, les données portent sur l'année 2017.

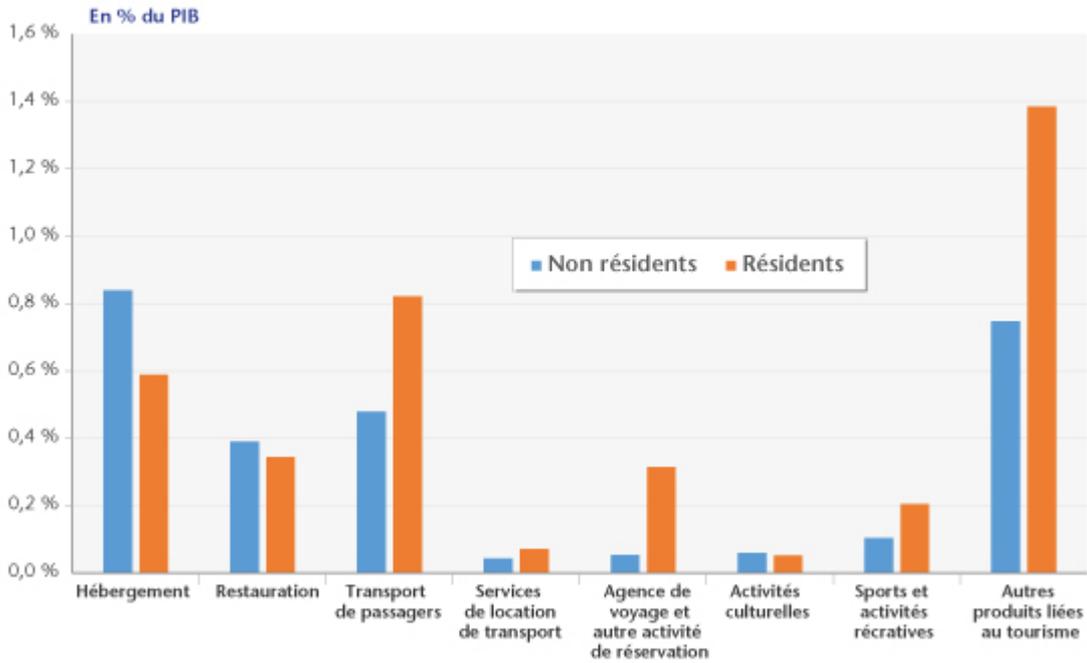
Sources : ISTAT, INE, OCDE.

Le manque à gagner serait évidemment moindre si une timide reprise du tourisme international s'amorçait. Dans le scénario 2, nous supposons que la réouverture des frontières permet de retrouver 20 % de la dépense effectuée habituellement par des visiteurs étrangers. Dans ce cas, l'économie domestique capterait aussi 80 % des

dépenses faites par des visiteurs résidents qui habituellement partent à l'étranger. La perte s'élèverait alors à 3,7 % du PIB en Espagne mais serait à peine plus faible en Italie et en France que dans le scénario 1. La perte serait par contre beaucoup plus importante dans un scénario catastrophe si le tourisme international était à l'arrêt et qu'une partie des résidents, en dépit du déconfinement, décidaient de rester chez eux pour des questions de prudence sanitaire. Sous l'hypothèse que les déplacements touristiques soient réduits de moitié (1 visiteur sur 2 renonce à bouger), le manque à gagner dans l'ensemble de l'économie attendrait alors près de 8 % du PIB en Espagne, 4 % en Italie et 3,5 % en France (scénario 3).

Dans tous les cas, les secteurs de l'hébergement surtout mais aussi de la restauration devraient être les plus frappés par la crise touristique (Graphique). En France, les touristes étrangers ont dépensé en 2018 plus de la moitié de leur budget dans ces services, ce qui n'est pas le cas pour les touristes domestiques, qui séjournent davantage en famille ou entre amis. D'autres secteurs par contre pourraient s'en sortir moins mal. En conclusion, les mesures de soutien prises par le gouvernement ne suffiront pas à éviter une crise majeure pour les entreprises liées au tourisme. Malgré le retour de l'autorisation de déplacements des personnes, la prudence face à la pandémie est un barrage bien plus important qui devrait perdurer encore plusieurs mois.

Graphique. Dépenses touristiques intérieures en France par secteurs, 2018



Source : OCDE.

[1] Les mesures de déconfinement et de reconfinement sont complexes et peuvent être modifiées rapidement compte tenu de l'évolution de l'épidémie. La note s'appuie sur les informations disponibles à la date de la publication.

[2] Par définition, on appelle visiteur un voyageur effectuant un voyage vers une destination différente de son lieu habituel pour un motif autre que de travailler dans le pays ou lieu visité. Un visiteur est un touriste si son voyage comprend une nuitée ; sinon, un visiteur est un excursionniste.

[3] Le PIB du tourisme correspond à la part du PIB générée par l'ensemble des secteurs en réponse à la consommation du tourisme intérieur

[\[4\]](#) La liste

des pays européens autorisés à entrer librement en Norvège et en Finlande n'est pas encore totale au 16 juillet.

[\[5\]](#) Derrière

les États-Unis, selon les données de l'OCDE.

---

# Quel impact du confinement et de son intensité sur la croissance ?

[Sabine Le Bayon](#) et [Hervé Péléraux \[1\]](#)

Depuis la prise de conscience fin février dernier de la diffusion de l'épidémie de coronavirus hors de Chine, foyer initial de la pandémie, et la mise en place courant mars de politiques de confinement des populations dans le monde, le paradigme conjoncturel a radicalement changé avec des PIB attendus en forte baisse durant l'année 2020. Concernant le premier trimestre 2020, pour lequel une première estimation des comptes nationaux est disponible, et même si des révisions plus importantes que d'habitude sont à attendre, la croissance de l'activité économique paraît pouvoir être rapprochée des mesures de restriction

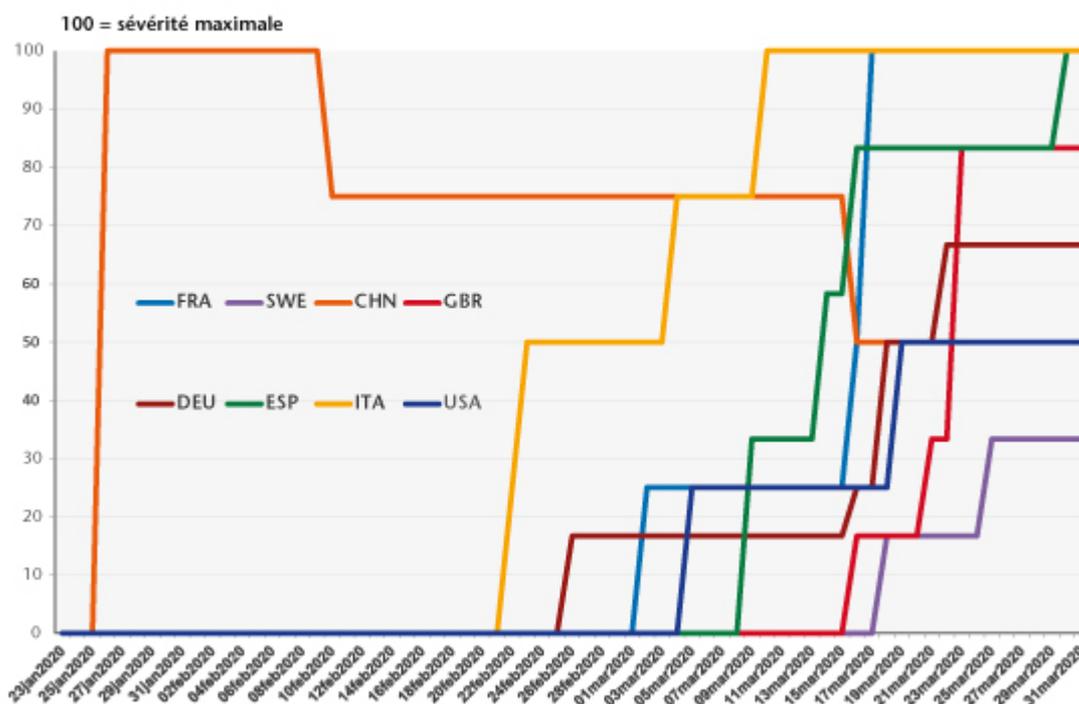
de l'activité prises au cours de la même période.

Compte tenu de la multiplicité des mesures de confinement et de leur nature qualitative, il est difficile de détailler l'ensemble des décisions prises et surtout d'exprimer leur intensité. Les chercheurs de l'Université d'Oxford et de la Blavatnik School of Government ont néanmoins proposé un indicateur mesurant la rigueur des réponses gouvernementales [\[2\]](#). Cet indicateur tente de synthétiser les mesures de confinement adoptées dans 163 pays selon deux types de critères : d'une part la sévérité de la restriction pour chacune des huit mesures répertoriées (fermeture des écoles, des entreprises, limitation des rassemblements, annulation d'événements publics, confinement à domicile, fermeture des transports publics, restriction des voyages domestiques et internationaux) et d'autre part le caractère local ou national de chaque mesure dans un pays.

Au sein de l'ensemble des mesures répertoriées, certaines ont des effets directs sur l'activité, comme les fermetures, d'autres des effets plus diffus ou redondants, comme par exemple la limitation des rassemblements, le confinement à domicile ou les restrictions imposées aux activités événementielles. Parmi les mesures qui composent l'indicateur synthétique, deux nous paraissent avoir le plus d'influence sur l'activité : la fermeture des écoles (qui empêche l'activité des parents pour garder les enfants s'ils ne

télétravaillent pas) et la fermeture plus ou moins étendue des entreprises et des commerces. Selon la méthodologie conçue par l'Université d'Oxford, le degré de sévérité des mesures est caractérisé sur une échelle conventionnelle allant de 0 (mesure inexistante) à 3 ou 4 dans leur application la plus contraignante. Par ailleurs, selon qu'une mesure est nationale ou reste simplement localisée géographiquement, son impact sur l'activité peut être différencié, caractéristique que nous avons prise en compte [3]. Au final, nous avons reconstruit un indice de sévérité à partir de ces deux seuls critères en appliquant la méthodologie de l'Université d'Oxford pour obtenir un indicateur davantage ciblé sur les effets économiques du confinement (Graphique 1).

Graphique 1. Indices de sévérité combiné des fermetures d'écoles, d'entreprises et de commerces au 1<sup>er</sup> trimestre 2020



Sources : T.Hale, S.Webster, A.Petherick, T.Phillips et B.Kira (2020), Oxford COVID-19 Government Response Tracker, calculs OFCE.

À partir de ces indicateurs, on peut juger de la sévérité des confinements par pays sous l'angle de la précocité de leur mise en œuvre et de la contrainte imposée par les mesures de fermeture et leur

généralisation (Tableau 1 ).

Après les premières mesures de confinement adoptées par la Chine courant janvier, l'Europe est rapidement devenue l'épicentre de la pandémie, conduisant les pays à prendre progressivement des mesures de fermetures. L'Italie a été le premier pays développé à prendre de telles mesures : localement dès le 22 février avec des fermetures très contraignantes dans une dizaine de communes, étendues le 8 mars aux régions de Lombardie et de Veneto, avant d'être généralisées à l'ensemble du pays dès le 10 mars.

Les autres pays européens ont suivi tour à tour pour freiner la propagation du virus face à la saturation des capacités hospitalières. L'Espagne et la France ont ainsi mis en place des mesures strictes de confinement. L'Espagne à partir du 9 mars localement puis le 16 au niveau national pour les écoles, et enfin le 14 mars pour la plupart des entreprises (mesure qui a été étendue le 30 mars à l'ensemble des entreprises non essentielles) ; la France à partir du 2 mars avec la fermeture d'une centaine d'écoles dans l'Oise et dans diverses villes (Normandie, ...), puis la fermeture nationale des écoles le 16 mars et la fermeture totale des entreprises non essentielles le 17 mars.

À l'autre

bout du spectre, la sévérité des fermetures d'entreprises est restée faible en Allemagne (fermeture simplement recommandée) et a été appliquée plus tardivement que dans les autres pays (le 22 mars). En revanche, la fermeture des écoles a été totale, avec une mise en œuvre en deux temps, à savoir des fermetures à l'échelon local dès le 26 février suivies d'une généralisation au pays le 18 mars. Quant au Royaume-Uni, le gouvernement a fait le choix de confiner plus tardivement, avec une fermeture des écoles le 23 mars[4]. La fermeture des entreprises a en revanche été concomitante de la France mais beaucoup moins sévère. Les États-Unis ont aussi conduit un confinement souple avec l'absence de mesures nationales au premier trimestre, même si ces dernières ont entraîné localement des fermetures totales d'écoles et d'entreprises non essentielles. Parmi les pays avancés, seule la Suède se distingue par l'absence de mesures fortes de confinement[5].

Tableau. Mesures de fermetures au 1<sup>er</sup> trimestre 2020

**a. Fermeture des écoles**

Caractère local ou national	Mesures locales	Extension nationale	Sévérité des fermetures	Fermeture conseillée	Fermeture exigée pour certaines catégories	Fermeture totale exigée
Allemagne	26-févr	18-mars	Allemagne		26-févr	16 mars
Espagne	09-mars	16-mars	Espagne			09-mars
France	02-mars	16-mars	France			02-mars
Royaume-Uni		23-mars	Royaume-Uni			23-mars
Italie	23-févr	04-mars	Italie			23-févr
Suède		18-mars	Suède	18-mars		
États-Unis	05-mars		États-Unis			05-mars
Chine		26-janv	Chine			26-janv

**1b. Fermeture des entreprises non essentielles**

Caractère local ou national	Mesures locales	Extension nationale	Sévérité des fermetures*	Fermeture conseillée	Fermeture exigée pour certaines catégories de travailleurs	Fermeture totale sauf pour les commerces et emplois essentiels
Allemagne		22-mars	Allemagne	22-mars		
Espagne	09-mars	14-mars	Espagne	09-mars	14-mars	30-mars
France		17-mars	France			17-mars
Royaume-Uni		16-mars	Royaume-Uni	16-mars	21-mars	
Italie	22-févr	10-mars	Italie			22-févr
Suède		25-mars	Suède	25-mars		
États-Unis	19-mars		États-Unis			19-mars
Chine		26-janv	Chine			26-janv

\*avec télétravail si possible.

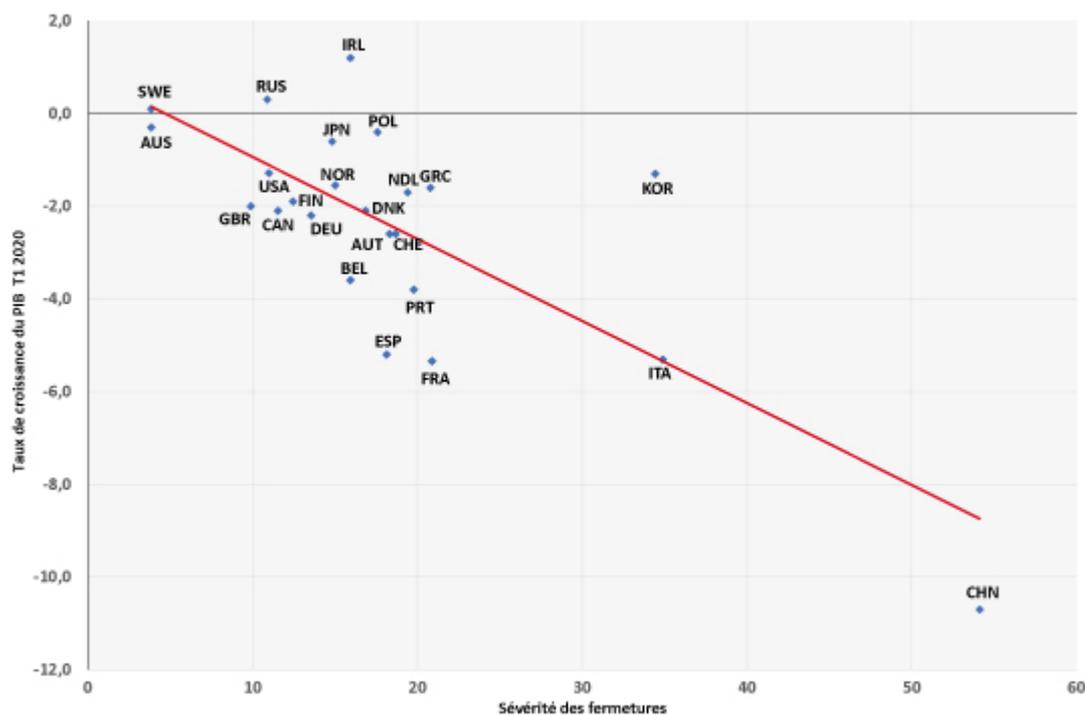
Source : Oxford COVID-19 Government Response Tracker.

Pour évaluer dans quelle mesure les politiques de confinement ont pu avoir un impact sur l'activité économique, nous nous sommes appuyés sur les indices de sévérité des fermetures (écoles et entreprises/commerces) calculés précédemment. Ces indicateurs, calculés en moyenne sur le premier trimestre, ont été rapprochés des taux de croissance du PIB sur la même période par le biais d'une corrélation. La corrélation établie ainsi apparaît clairement négative, avec un coefficient de corrélation de -0,76 (**Graphique 2**). Au vu du degré de sévérité des fermetures, on pourrait s'attendre à ce que certains pays révisent leur PIB à la baisse (Irlande, Pologne, Pays-

Bas, Grèce, Corée par exemple), et d'autres à la hausse (Espagne, France, Portugal, Belgique). Certaines révisions ont déjà eu lieu en ce sens entre la première version des comptes du premier trimestre publiée fin avril et celle publiée fin mai, de -5,8 à -5,3 % pour la France et de -4,7 à -5,3 % pour l'Italie[6]. En revanche, les États-Unis, la Suède et le Danemark affichent une évolution du PIB qui semble conforme à la sévérité des restrictions qu'ils ont mises en œuvre[7]. La Chine quant à elle, pays d'où est partie la pandémie, a passé plus des 2/3 du premier trimestre en confinement. Selon la première estimation, le PIB chinois a baissé de 10,7 % au premier trimestre 2020 en rythme trimestriel, soit nettement plus que les autres pays, ce qui semble en ligne avec l'ampleur du confinement qui y a sévi même si des révisions en hausse sont possibles.

Naturellement, cette corrélation reste imparfaite dès lors que les comportements des agents économiques peuvent être affectés autrement que par les mesures obligatoires. Par exemple, la crainte de la contamination peut ainsi repousser des achats impliquant des contacts sociaux même en l'absence de contraintes légales. De plus, le caractère anxigène de la crise peut pousser à la constitution d'une épargne de précaution.

Graphique 2. Corrélation entre la croissance du PIB au T1 2020 et l'indice de sévérité des fermetures



Sources : comptabilités nationales, Oxford COVID-19 Government Response Tracker, calculs OFCE.

[1] [Ce texte est issu du \*Policy brief\* « Évaluation de l'impact économique de la pandémie de COVID-19 et des mesures de confinement sur l'économie mondiale en avril 2020 », \*OFCE Policy brief\*, n° 69, 5 juin 2020.](#)

[2] [Voir Hale Thomas, Sam Webster, Anna Petherick, Toby Phillips, et Beatriz Kira \(2020\), \*Oxford COVID-19 Government Response Tracker\*, Blavatnik School of Government.](#)

[3] Les mesures locales ont été pondérées conventionnellement par 0,5 dès lors qu'elles peuvent avoir un effet sur l'activité globale.

[4] Le gouvernement avait initialement fait le pari de l'immunité

collective en  
laissant se propager le virus au sein de la population.

[\[5\]](#) Il est à noter que ce pays a enregistré par ailleurs des résultats moins bons en matière de mortalité que ses voisins nordiques.

[\[6\] Voir sur ce point, Le Bayon S., Péléraux H., « Les comptes nationaux à l'épreuve du coronavirus », le Blog de l'OFCE, 12 juin 2020.](#)

[\[7\] Le chiffre agrégé pour la Suède masque toutefois des évolutions contrastées entre la demande intérieure qui a régressé et le commerce extérieur qui affiche une contribution positive ; voir sur ce point Dauvin M., Sampognaro R., « Suède et covid-19 : l'absence de confinement ne permet pas d'éviter la récession », le Blog de l'OFCE, 30 juin 2020.](#)

---

**Le chômage partiel, outil crucial en temps de crise : une évaluation au mois**

# d'avril 2020

Par Département Analyse et Prévision, rédigé par [Céline Antonin](#) et [Christine Rifflart](#)

Le marché du travail a été frappé de plein fouet par la chute d'activité générée par la crise de la Covid-19. Dès la mi-mars 2020, les décisions d'urgence sanitaire prises pour endiguer la propagation du virus ont contraint les entreprises à s'ajuster. Les commerces non essentiels et les lieux recevant du public ont dû fermer mais plus largement, c'est l'ensemble des entreprises qui a dû faire face à ce choc d'ampleur inédite. Afin de protéger la structure productive et de soutenir le pouvoir d'achat, les gouvernements européens ont mis en place des mesures ciblées sur le marché du travail, d'ampleur inégalée – même au pire moment de la crise de 2008 – dans le but de mutualiser le coût économique et social de la crise. En particulier, les dispositifs de chômage partiel (ou activité partielle) indemnisant les salariés en cas de réduction temporaire de la durée du travail, permettent de limiter l'impact de la crise sur l'emploi. Sur la base du *Policy Brief 69* [\[1\]](#) rédigé par le Département Analyse et Prévision de l'OFCE, nous retraçons brièvement les conséquences de cette crise sur l'emploi au cours du mois d'avril et soulignons que l'impact final sur l'emploi salarié apparaît *in fine*, du moins en Europe, très faible au regard des pertes potentielles d'emplois liées à la crise, notamment grâce au dispositif du chômage partiel. Faute d'un dispositif similaire, les Etats-Unis connaissent de très fortes destructions d'emplois salariés.

## **La demande de travail**

**s'ajuste instantanément et intégralement à la baisse d'activité...**

Le *Policy Brief 69* évalue l'impact économique de la pandémie sur l'économie mondiale en avril 2020, et notamment sur le marché du travail. L'analyse est menée sur les 5 grands pays de l'Union Européenne (Allemagne, France, Italie, Espagne et Royaume-Uni) et les Etats-Unis. Etant données la sévérité des mesures de confinement prises dans les différents pays, la chute d'activité aura été un peu moins violente aux Etats-Unis, en Allemagne et au Royaume-Uni – la valeur ajoutée ayant chuté de respectivement 22, 24 et 25 % en avril – qu'en France, en Italie et surtout en Espagne, pays dans lesquels la chute atteindrait respectivement 30 %, 32 % et 36 % sur un mois.

Face à un tel choc, nous supposons que les entreprises réduisent immédiatement leur demande de travail et ce, dans les mêmes proportions que la chute d'activité qu'elles enregistrent. Compte tenu de la structure productive de chacun des pays et d'un contenu en emplois particulièrement fort dans les secteurs directement frappés par les fermetures administratives (commerces, hôtellerie-restauration, loisirs), l'impact total est plus fort sur la demande de travail que sur l'activité, à l'exception de l'Allemagne, mieux protégée du fait de sa spécialisation dans l'industrie manufacturière (tableau). Cette caractéristique allemande rend l'ajustement au sein des entreprises, moins coûteux qu'ailleurs. Dans les 5 autres pays, les pertes potentielles d'emploi sont estimées à entre 30 et 40 % de l'emploi total en avril.

Tableau. Impact du choc de confinement sur la valeur ajoutée, la demande de travail et l'emploi salarié – avril 2020

En % du total	DEU	FRA	ITA	ESP	GBR	USA
Impact sur la Valeur Ajoutée	-24	-30	-32	-36	-25	-22
Impact sur la demande de travail	-24	-33	-34	-39	-38	-31
Impact sur l'emploi salarié	-4,4*	-0,9	-1,2	-3,1	-2,8	-14,6

\* En Allemagne l'importance du choc sur l'emploi salarié s'explique par la destruction de 1,5 million de *Minijobs*, emplois salariés non éligibles au dispositif de chômage partiel: ceux-ci représentent les 4/5e des 4,4 % d'emplois salariés perdus.  
Source : calculs OFCE.

... mais le chômage

## **partiel permet de limiter fortement les destructions d'emplois**

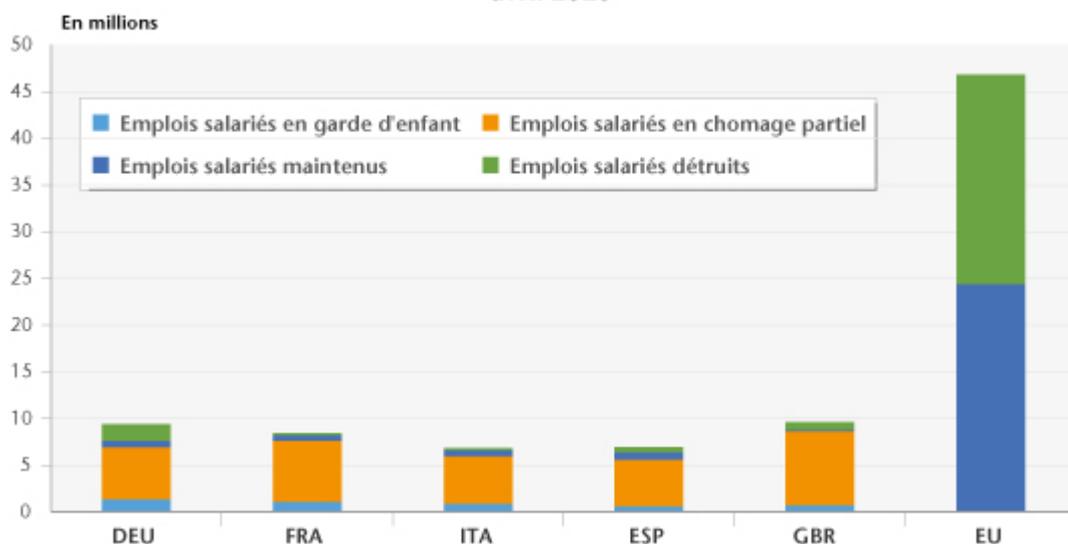
Dans ce contexte, les entreprises ont eu massivement recours au mécanisme de chômage partiel pour reporter leurs coûts salariaux sur l'Etat, d'autant que les conditions d'éligibilité sont larges (baisse d'activité liée à la crise, affiliation des salariés au régime de Sécurité sociale). Le taux de prise en charge par l'Etat est variable : il dépend à la fois du taux de remplacement et du plafond de compensation du salaire. Le taux de remplacement est plus ou moins généreux selon les régimes nationaux, et selon que les autorités se situent dans une logique de maintien du pouvoir d'achat ou dans une logique de revenu de subsistance (Italie, Espagne). La France répond à la première logique de maintien du pouvoir d'achat, avec un taux de remplacement d'environ 84 % du salaire net et un plafond de compensation élevé au mois d'avril. L'Italie et l'Espagne se situent davantage dans la seconde logique avec un plafond de compensation faible, de même que l'Allemagne, qui connaît un taux de remplacement faible (60 à 67 % du salaire net). Par ailleurs, se pose en Allemagne le problème des *Minijobbers*, qui bien qu'étant salariés ne sont pas couverts par l'assurance chômage, et sont donc exclus du dispositif de chômage partiel. Or, d'après nos estimations, 1,5 million de *Minijobbers*, soit 3,6 % de l'emploi salarié allemand, seraient affectés par les fermetures ou la chute d'activité

dans les secteurs où ils travaillent.

Malgré ces imperfections, le mécanisme d'amortisseur du chômage partiel a été une arme efficace pour permettre de sauver, au moins transitoirement, la grande majorité des emplois qui auraient été potentiellement détruits, (graphique). On estime que les pertes effectives d'emplois salariés concerneraient environ 1 % de l'emploi salarié total en France et en Italie et 3 % en Espagne et au Royaume-Uni. L'Allemagne qui rappelons-le, subit une chute d'activité moins forte que les autres pays européens, enregistre des destructions sèches d'emplois plus élevées du fait du poids des *Minijobbers* : ces derniers représenteraient 80 % des 1,8 million d'emplois salariés perdus.

Le rôle crucial du chômage partiel s'apprécie notamment à l'aune de la situation des Etats-Unis[2]. Le mécanisme de mutualisation du coût du travail n'existant pas (ou peu), il revient aux entreprises de gérer les conséquences de la crise : licencier ou assumer le coût financier de maintenir l'emploi. Selon le *Bureau of Labor Statistics*, les pertes d'emplois salariés enregistrées pour le mois d'avril atteignent 22,4 millions, soit 14,6 % de l'emploi salarié total. Elles représenteraient 48 % de la baisse de la demande de travail salarié par les entreprises selon nos hypothèses – ce qui suggère une forte rétention de main d'œuvre par les entreprises -, contre 3 % en France et en l'Italie, 8 % en Espagne et au Royaume-Uni, et 19 % en Allemagne (3,4 % hors *Minijobs*).

Graphique. De la baisse de la demande de travail salarié aux emplois salariés détruits  
avril 2020



Note : les emplois salariés en garde d'enfants regroupent les familles monoparentales et biactifs avec enfants et qui ne peuvent pas avoir recours au télétravail. Ils excluent les salariés éligibles au chômage partiel et les personnels soignants dont les enfants sont pris en charge.

Sources : Eurostat, OIT, sources nationales, calculs OFCE.

[ 1 ]

<https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2020/OFCEpbrief69.pdf>

[ 2 ]

<https://www.ofce.sciences-po.fr/blog/quelle-information-tirer-des-chiffres-du-chomage-americain-sur-la-reprise/>

## Plan de relance européen : attention aux incohérences

[Jérôme Creel](#) (OFCE & ESCP Business School) [ 1 ]

Le 27 mai dernier, la Commission européenne a proposé la création d'un nouvel instrument financier, [Next Generation EU](#), doté de 750 milliards d'euros. Reposant sur plusieurs

piliers, il serait notamment accompagné d'un nouveau dispositif pour favoriser la relance d'activité dans les pays les plus touchés par la crise du coronavirus, en sus du Pandemic Crisis Support adopté par le Conseil européen en avril 2020. Ce nouveau dispositif intitulé Recovery and Resilience Facility serait doté de 560 milliards d'euros, soit peu ou prou le même montant que le Pandemic Crisis Support. Le Recovery and Resilience Facility s'en distingue cependant doublement : d'une part, par le fait qu'une partie de son budget donnera lieu à des transferts plutôt qu'à des prêts ; d'autre part, par son horizon temporel, bien plus long.

Le Pandemic Crisis Support (et les outils complémentaires adoptés en même temps, voir [Creel, Ragot & Saraceno, 2020](#)) consistait exclusivement en prêts et les gains nets que pouvaient en retirer les Etats membres étaient par définition faibles : les prêts européens permettaient une réduction de charges d'intérêt pour les Etats soumis à des taux d'intérêt de marché élevés. Le gain pour l'Italie, gravement touchée par la crise du coronavirus, était de l'ordre de 0,04 à 0,08 % de son PIB (il n'y a pas de faute de frappe !).

Au titre du Recovery and Resilience Facility, les Etats

membres de la zone euro se partageraient 193 milliards d'euros de prêts et 241 milliards d'euros de transferts, soit au total 78% des montants alloués (le reste ira aux Etats de l'Union européenne non membres de la zone euro). Les prêts produiront des gains nets faibles aux Etats membres (les économies sur les écarts de taux, les fameux *spreads*), tandis que les transferts produiront des gains plus considérables puisqu'ils ne seront pas assujettis à un remboursement, sinon via l'augmentation entre 2028 et 2058 des contributions au budget européen (si des ressources propres n'ont pas été créées ou augmentées d'ici là). A court terme, en tout cas, les transferts perçus sont des gains nets pour les bénéficiaires : ils n'auront besoin ni d'émettre une dette ni de payer des charges d'intérêt sur cette dette.

Exprimés en pourcentage du PIB de 2019, les gains nets dus aux transferts sont loin d'être négligeables (tableau 1)[\[2\]](#) : 9 points de PIB pour la Grèce, 6 pour le Portugal, 5 pour l'Espagne et 3,5 pour l'Italie. Vu la chute du PIB attendue en 2020, ils sont plus importants encore.

Le volontarisme de la Commission est donc clairement visible.

Pour autant, ces transferts n'ont pas vocation à être mobilisés dans le court terme. La Commission européenne a beau jeu de vouloir que les montants alloués soient dépensés au plus vite, en 2021, 2022 et en tout cas avant 2024. C'est ce qu'elle nomme le « front-loading » :

ne pas remettre à demain ce qu'on pourrait faire aujourd'hui. Sauf que la clé de répartition des dépenses de transferts au cours du temps est un peu en contradiction avec ce principe (tableau 2). Les engagements de transferts seraient concentrés en 2021 et 2022, mais les paiements effectifs seraient prévus plus tardivement : moins d'un quart d'ici 2023, la moitié en 2023 et 2024, le solde au-delà. Un tel décalage est fréquent : il faut un peu de temps pour concevoir un projet d'investissement et pour s'assurer de sa conformité avec les ambitions numériques et d'économie bas-carbone de la Commission européenne.

Du coup, les transferts aux Etats membres vont mettre un peu de temps à être effectivement versés (tableau 3) et ceux le plus en difficulté devront être résilients avant de bénéficier des fonds de relance et... de résilience. Cela semble contradictoire. Il faudra ainsi attendre 2022 en Grèce et au Portugal et 2023 en Espagne et en Italie pour percevoir effectivement autour d'1 point de PIB chacun. Cela correspondra à 3 milliards d'euros pour la Grèce, 2 pour le Portugal, et 14 pour l'Espagne et l'Italie respectivement. A titre de comparaison, l'Allemagne, la France et les Pays-Bas recevront alors respectivement 5, 7 et 1 milliards d'euros, soit entre 0,2 et 0,3 pourcent de leur PIB.

On imagine les cris d'orfraie des représentants des pays frugaux (Autriche, Danemark, Pays-Bas, Suède) à propos de ces dépenses immenses qui récompensent les pays non vertueux. Qu'ils se rassurent : on est encore loin de la gabegie !

Tableau 1. Gains nets des différents programmes européens récents, exprimés en pourcentage du PIB de 2019

	Gain max. du recours au Pandemic Crisis Support, au SURE, et à la BEI*	Gain max. du recours aux prêts du Recovery & Resilience Facility **	Gain max. du recours aux transferts du Recovery & Resilience Facility ***
Belgique	0,02	0,00	1,02
Allemagne	0,00	0,00	0,63
Estonie	—	—	3,60
Irlande	0,02	0,00	0,35
Grèce	0,08	0,16	9,45
Espagne	0,05	0,04	4,96
France	0,02	0,00	1,33
Italie	0,08	0,06	3,57
Chypre	0,07	0,08	4,99
Lettonie	—	—	7,14
Lituanie	—	—	5,75
Luxembourg	—	—	0,16
Malte	0,03	0,01	1,51
Pays-Bas	0,01	0,00	0,64
Autriche	0,02	0,00	0,75
Portugal	0,04	0,06	6,12
Slovénie	0,04	0,03	3,53
Slovaquie	0,03	0,04	6,46
Finlande	0,01	0,00	0,91

Note : l'ordre des pays correspond à celui de la Commission européenne.

\* Source : Creel, Ragot & Saraceno (2020)

\*\* Calcul des montants de prêts par pays en appliquant au montant annoncé total de prêts du Recovery and Resilience Facility la règle de répartition des transferts entre pays telle qu'elle figure dans le document COM(2020) 408 final/3 du 2 juin 2020 page 2, puis utilisation des spreads (les mêmes que dans Creel, Ragot & Saraceno (2020)) pour déduire le gain net.

\*\*\* Source : COM(2020) 408 final/3, 2 juin 2020, page 2.

Tableau 2. Répartition temporelle des prêts et des transferts du Recovery and Resilience Facility, exprimée en pourcentage de leur montant total respectif

		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	>2027
Prêts	Signatures	49,5	50,5						
	Versements	14,8	27,5	25,0	22,5	10,1			
Transferts	Engagements	39,3	40,1	10,2	10,4				
	Paievements	5,9	15,8	23,4	26,0	17,7	7,7	3,1	0,5

Note : en 2021, 49,5 % des prêts auront été signés, contre 50,5 % en 2022.

Source : COM(2020) 408 final, 28 mai 2020, tableau p. 40.

Tableau 3. Échéancier des paiements de transferts par pays, exprimés par rapport au PIB de 2019 de chaque pays

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Belgique	0,06	0,16	0,24	0,26	0,18	0,08	0,03
Allemagne	0,04	0,10	0,15	0,16	0,11	0,05	0,02
Estonie	0,21	0,57	0,84	0,94	0,64	0,28	0,11
Irlande	0,02	0,06	0,08	0,09	0,06	0,03	0,01
Grèce	0,56	1,50	2,21	2,45	1,67	0,73	0,29
Espagne	0,29	0,79	1,16	1,29	0,88	0,38	0,15
France	0,08	0,21	0,31	0,35	0,24	0,10	0,04
Italie	0,21	0,56	0,83	0,93	0,63	0,27	0,11
Chypre	0,29	0,79	1,16	1,30	0,88	0,38	0,15
Lettonie	0,42	1,13	1,67	1,86	1,26	0,55	0,22
Lituanie	0,34	0,91	1,34	1,49	1,02	0,44	0,18
Luxembourg	0,01	0,03	0,04	0,04	0,03	0,01	0,00
Malte	0,09	0,24	0,35	0,39	0,27	0,12	0,05
Pays-Bas	0,04	0,10	0,15	0,17	0,11	0,05	0,02
Autriche	0,04	0,12	0,18	0,20	0,13	0,06	0,02
Portugal	0,36	0,97	1,43	1,59	1,08	0,47	0,19
Slovénie	0,21	0,56	0,82	0,92	0,62	0,27	0,11
Slovaquie	0,38	1,02	1,51	1,68	1,14	0,50	0,20
Finlande	0,05	0,14	0,21	0,24	0,16	0,07	0,03

Note : l'ordre des pays correspond à celui de la Commission européenne.

Sources : COM(2020) 408 final/3, 2 juin 2020, page 2 ; COM(2020) 408 final, 28 mai 2020, tableau p. 40 ; calculs de l'auteur.

[1] Ce texte est paru dans [Les Echos](#) le 23 mai 2020, sans les tableaux.

[2] La règle de répartition des transferts entre pays figure dans le document COM(2020) 408 final/3 du 2 juin 2020. Elle dépend pour chaque pays de la taille de sa population, de l'inverse du PIB par habitant par rapport à la moyenne de l'UE-27, et de l'écart de son taux de chômage sur 5 ans par rapport à la moyenne de l'UE-27. Afin d'éviter une trop forte concentration des transferts

dans quelques pays, des limites *ad hoc*  
sont imposées sur ces trois critères. A titre d'exemple,  
l'Allemagne recevra 7%  
des transferts, la France 10%, l'Espagne et l'Italie 20%  
respectivement.